

CRIC n° 158 (2024-2025)

2<sup>e</sup> session de la XII<sup>e</sup> législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2024-2025

COMPTE RENDU

INTÉGRAL\*

Séance publique de commission

**Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation**

Lundi 23 juin 2025

\*Application de l'article 162 du règlement

---

**Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie**  
**Square Arthur Masson, 6**  
**5012 Namur**  
**[compte.rendu@parlement-wallonie.be](mailto:compte.rendu@parlement-wallonie.be)**

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site [www.parlement-wallonie.be](http://www.parlement-wallonie.be), rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

## SOMMAIRE

<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b> .....	1
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX</b> .....	1
Examen de l'arriéré.....	1
Proposition de résolution visant à défendre et à consolider le dispositif des cellules de reconversion, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont, Mmes Hanus et Morreale (Doc. 257 (2024-2025) N° 1).....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothée De Rodder – Mme Anne Laffut – Mme Geneviève Lazon.	
<b>INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES</b> .....	1
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement de Filière Bois Wallonie ».....	1
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Vincent Maillen à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'implantation d'une antenne de la biotech Elkedonia au Biopark de Charleroi ».....	2
Intervenants : Mme la Présidente – M. Vincent Maillen – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incompatibilité du développement de centrales nucléaires avec le site de Chertal » ;	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'incompatibilité du développement de centrales nucléaires avec le site de Chertal ».....	3
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Germain Mugemangango à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation au sein de Thy-Marcinelle ».....	6
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la directive européenne sur la transparence des rémunérations sur les entreprises wallonnes ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Sophie Fafchamps à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le suivi des échanges concernant le projet de développement du stade du Royal Football Club de Liège ».....	8
Intervenants : M. le Président – Mme Sophie Fafchamps – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le soutien économique à la décarbonation industrielle » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'accélération de la décarbonation de l'industrie wallonne ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Olivier de Wasseige – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	

Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement de l'accord de coopération en matière de défense annoncé pour l'été 2025 »..... 11

Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact des droits de douane américains sur le secteur automobile wallon »..... 13

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan de la participation de la Wallonie au Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget »..... 14

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suspension du traitement des dossiers liés au dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (SESAM) »..... 16

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes des travailleurs de Liberty Steel »..... 17

Intervenants : Mme la Présidente – M. Olivier de Wasseige – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement des ASBL CEPAG et Réso »..... 18

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Valérie De Bue – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'abrogation du décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires prévue le 1er janvier 2027 » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;

Question orale de Mme Patricia Van Walle à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) »..... 19

Intervenants : Mme la Présidente – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – Mme Geneviève Lazon – Mme Patricia Van Walle – M. le Président – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les différences de taux d'emploi par zones géographiques » ;

Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les différences de taux d'emploi par tranches d'âge » ;

Question orale de Mme Dorothée De Rodder à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le taux d'emploi chez les jeunes » ;

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'emploi des jeunes »..... 25

Intervenants : M. le Président – Mme Geneviève Lazon – Mme Dorothée De Rodder – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.

Question orale de Mme Bénédicte Linard à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le courrier des directions des instances bassin enseignement qualifiant, formation, emploi (IBEFE) ».....	29
Intervenants : M. le Président – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les pistes envisagées pour soutenir les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans ».....	30
Intervenants : M. le Président – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration entre Pairs Daiza et le FOREm en matière d'emploi et de formation ».....	32
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les formes alternatives d'accompagnement en matière d'emploi en Wallonie ».....	33
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'appel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) pour des politiques ambitieuses en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche ».....	34
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de M. Freddy Mockel à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la place de la langue allemande dans la nouvelle stratégie de compétences linguistiques » ;	
Question orale de Mme Éliane Tillieux à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'abandon de la plateforme Wallangues dans la stratégie linguistique 2025-2030 ».....	35
Intervenants : Mme la Présidente – M. Freddy Mockel – Mme Éliane Tillieux – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme du secteur de la formation professionnelle ».....	38
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question orale de Mme Geneviève Lazon à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les portes ouvertes des centres de formation du FOREm ».....	39
Intervenants : Mme la Présidente – Mme Geneviève Lazon – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
<b>ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)</b> .....	40
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	40
Interpellations et questions orales retirées.....	41
<b>LISTE DES INTERVENANTS</b> .....	42
<b>ABRÉVIATIONS COURANTES</b> .....	43



# COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Présidence de M. Vincent Maillen, Vice-Président

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

**M. le Président.** – La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

**Proposition de résolution visant à défendre et à consolider le dispositif des cellules de reconversion, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont, Mmes Hanus et Morreale (Doc. 257 (2024-2025) N° 1)**

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Nous souhaitons mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion notre proposition de résolution concernant le dispositif des cellules de reconversion.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Laffut.

**Mme Anne Laffut (MR).** – Notre groupe n'émet aucune objection à cette demande.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon (Les Engagés).** – Nous n'avons aucune objection.

**M. le Président.** – Nous pouvons dès lors valider la demande.

*En conclusion, la Commission décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine réunion la proposition de résolution visant à défendre et à consolider le dispositif des cellules de reconversion, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mme Tillieux, M. Crampont, Mmes Hanus et Morreale (Doc. 257 (2024-2025) N° 1).*

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### **Question orale de M. Olivier de Wasseige à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement de Filière Bois Wallonie »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement de Filière Bois Wallonie ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, dans son rapport d'analyse du budget ajusté 2025, la Cour des comptes a attiré l'attention sur l'absence de crédits inscrits au sein de la DO 18 pour assurer le financement des frais de fonctionnement de l'organisme Filière Bois Wallonie pour le second semestre 2025.

Cette structure, née de la fusion de l'Office économique wallon du bois et de l'ASBL Ressources naturelles développement, a été mise en place par le Gouvernement en mars 2023. Elle bénéficie actuellement d'un soutien via le Plan de relance wallon, ce qui couvre ses besoins jusqu'au 30 juin 2025.

Selon le projet de contrat de gestion 2025-2029, un financement annuel de 3 millions d'euros serait nécessaire pour assurer la continuité de ses missions. Pour le second semestre 2025, les besoins sont estimés à 1,6 million d'euros, dont la moitié relèverait de votre compétence, l'autre de celle de la ministre de la Forêt.

Une fois encore, le recours au Plan de relance pour financer une politique structurelle traduit un manque d'anticipation. L'ancien Gouvernement a dispersé les moyens sans vision à long terme, créant aujourd'hui une situation de stress budgétaire pour des outils essentiels qui auraient dû bénéficier d'un financement récurrent et pérenne.

Quelles sont les intentions du Gouvernement concernant le financement du second semestre 2025 de

Filière Bois Wallonie ? Le Gouvernement a-t-il bien confirmé son intention de recourir à la provision du Plan de relance ?

Plus globalement, une solution structurelle de financement est-elle envisagée pour garantir la continuité de ses missions pour le reste de la programmation jusqu'en 2029 au moins ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, ce sujet a été abordé lors de la dernière Commission, lorsque l'ajustement budgétaire 2025 a été examiné ; il ne l'a pas été lors de la discussion portant sur les remarques de la Cour des comptes, puisque le débat avait eu lieu chez le ministre-président, mais bien dans notre Commission.

Je vous confirme bien que, pour le second semestre 2025, un budget est prévu via le Plan de relance de la Wallonie, via la provision logée chez le ministre-président. C'est pour cela que les crédits ne sont pas mentionnés dans la DO 18. Il n'y a donc pas d'interruption prévue dans le soutien public à l'organisme.

Plus globalement, le contrat de gestion 2025-2029 de Filière Bois Wallonie prévoit un cadre budgétaire structuré intégrant les moyens pour le second semestre 2025 ainsi que ceux nécessaires pour les années 2026-2029. Ce contrat sera présenté au Gouvernement dès que l'ajustement budgétaire aura été voté par le Parlement wallon.

L'objectif est clair : garantir à cette structure les moyens nécessaires pour assurer la continuité et l'ambition de ses missions dans le cadre de la politique industrielle et forestière régionale.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Je n'ai rien à ajouter. Je suis rassuré par rapport à ces différents éléments relatifs à Filière Bois Wallonie.

*(Mme De Rodder, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de M. Vincent Maillen**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'implantation d'une antenne de la biotech**  
**Elkedonia au Biopark de Charleroi »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Maillen à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'implantation d'une antenne de la biotech Elkedonia au Biopark de Charleroi ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Monsieur le Ministre, Wallonie Entreprendre et Kurma Partners ont dirigé une première levée de fonds de 11 millions d'euros au profit de la biotech franco-belge Elkedonia. Cet investissement va permettre la création d'une antenne de l'entreprise au Biopark de Charleroi, où seront menés des travaux de développement sur un nouvel antidépresseur basé sur une protéine jouant un rôle central dans les circuits cérébraux nommée « Elk1 ».

L'administration de cette protéine intracellulaire consisterait en un véritable levier thérapeutique dans le traitement de la dépression, agissant plus rapidement et évitant un certain nombre d'effets indésirables souvent associés aux antidépresseurs.

L'objectif de l'entreprise est de tendre vers une médecine de précision, en développant des biomarqueurs afin de déterminer les patients à traiter et d'évaluer les réponses au traitement. C'est précisément sur le développement de ces biomarqueurs que travaillera l'équipe en Belgique.

Comment accueillez-vous cette nouvelle ? Quelles mesures le Gouvernement met-il en place pour soutenir l'installation et le développement d'entreprises comme Elkedonia dans notre Région ?

Comment l'arrivée d'Elkedonia en Wallonie s'inscrit-elle dans la stratégie wallonne visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès des entreprises ?

Enfin, que répondez-vous aux critiques formulées à l'encontre de Wallonie Entreprendre ? Comment le Gouvernement entend-il arbitrer entre nécessité de sécuriser les investissements publics et soutien aux projets innovants à fort potentiel ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, l'investissement de 11 millions d'euros dirigé par Wallonie Entreprendre et Kurma Partners au profit d'Elkedonia est une excellente nouvelle pour l'écosystème wallon, notamment dans les sciences de la vie. Il concrétise un travail de fond visant à rendre notre écosystème attractif. Pour les projets scientifiques d'envergure, les entreprises comme Elkedonia recherchent un environnement cohérent, avec expertises, infrastructures et partenaires alignés, ce que Wallonie Entreprendre a contribué à construire.

L'approche de Wallonie Entreprendre consiste à concentrer les moyens sur les premières phases : recherche et développement, preuves de concept, validation préclinique ou réglementaire. Ces jalons sont essentiels pour attirer capitaux privés, talents et partenaires. Chaque tour de table dans la biotech couvre en moyenne 18 mois, avec pour objectif un jalon scientifique ou clinique structurant. Cela exige agilité, lisibilité et discipline dans l'usage des capitaux.

Wallonie Entreprendre promeut des modèles sobres en capital, fondés sur une logique simple : chaque euro investi doit générer 1 euro de valeur. L'objectif est de maximiser l'impact scientifique et stratégique tout en bâtissant des projets solides, capables de générer des retombées durables en Wallonie.

Les critiques à l'égard de Wallonie Entreprendre reposent souvent sur des logiques industrielles inadaptées aux spécificités du secteur : risque scientifique, clinique, gouvernance, régulation ou stratégie de remboursement. Plutôt que de réagir à ces critiques, Wallonie Entreprendre entend rester concentrée sur une stratégie cohérente et rigoureuse au service de l'innovation wallonne.

Wallonie Entreprendre a structuré une équipe pluridisciplinaire pour évaluer et piloter ces investissements complexes. Sécuriser les investissements publics et soutenir l'innovation ne sont pas deux logiques opposées, mais deux exigences à concilier avec méthode.

Les démarches comme celle de Wallonie Entreprendre montrent que l'on peut assumer un certain niveau de risque éclairé, structuré, maîtrisé, pour faire émerger de la valeur à long terme. Dans les sciences de la vie, les modèles classiques de rentabilité ne tiennent pas toujours. Il faut évaluer autrement, avec des expertises croisées scientifiques, cliniques et réglementaires. C'est la qualité du processus d'investissement, la rigueur dans la sélection, le suivi actif et la capacité à ajuster les trajectoires qui garantissent une bonne utilisation des fonds publics, tout en soutenant les innovations les plus prometteuses.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Maillen.

**M. Vincent Maillen** (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui sont, comme toujours, claires et précises.

La stratégie cohérente et rigoureuse de Wallonie Entreprendre n'est plus à démontrer. Dès lors, je me contenterai de ce que vous avez expliqué et je suivrai cette *success-story* de près.

(*M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel*)

**Question orale**  
**de Mme Veronica Cremasco**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'incompatibilité du développement de**  
**centrales nucléaires avec le site de Chertal »**

**Question orale**  
**de Mme Veronica Cremasco**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'incompatibilité du développement de**  
**centrales nucléaires avec le site de Chertal »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales de Mme Cremasco à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur :

- « l'incompatibilité du développement de centrales nucléaires avec le site de Chertal » ;
- « l'incompatibilité du développement de centrales nucléaires avec le site de Chertal ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser ses questions.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je vous avoue que je ne vous adressais pas les deux questions avec un côté obstiné. Je m'adressais au ministre Jeholet pour le côté économie et au ministre Desquesnes pour le côté aménagement du territoire, puisque les deux compétences qui étaient avant dans les mains de M. Borsus sont aujourd'hui scindées. Excusez-moi pour la redondance.

En septembre 2021, il y a ce fameux *masterplan* de rénovation des friches industrielles autour de Liège que vous, maintenant, Monsieur Jeholet, Ministre de l'Économie, connaissez bien, puisque c'est dans notre Région. Ce *masterplan* des friches industrielles a été approuvé par la SOGEPa, aujourd'hui Wallonie Entreprendre. Ce plan, commandé par le Gouvernement wallon, vise une reconversion durable et diversifiée des quatre sites désaffectés de Chertal, mais pas uniquement : le site du haut-fourneau B, du haut-

fourneau 6 déjà démonté et de la cokerie de Seraing. Ce sont les trois sites à Seraing et puis le site de Chertal qui est, comme vous le savez très bien, sur Herstal et Oupeye.

Le *masterplan* est un travail conséquent de concertation, de traitement rigoureux de l'information et de synthèse argumentée. Ce *masterplan* a d'ailleurs été présenté en Commission de l'économie et de l'aménagement du territoire lors de la législature précédente. Il est venu et a été présenté par ses auteurs. Il donne des objectifs de redéploiement des sites qui allient une approche à la fois environnementale, sociale et économique. D'ailleurs, à l'époque, tout le monde, en ce compris le ministre de l'Économie de l'époque et la SOGEPA, a salué le côté robuste d'un tel *masterplan* de rénovation des friches.

Récemment, la Wallonie a racheté ces 282 hectares concernés, qui sont des friches d'ArcelorMittal. D'ailleurs, ce *masterplan* venait en amont du rachat. C'est une très belle vision politique, je trouve – en tout cas, que je cautionne complètement –, de se donner d'abord une vision sur les friches avant de les racheter à ArcelorMittal et d'ainsi pouvoir négocier avec une vraie option, une vraie vision. La Wallonie, comme vous le savez, a racheté les 282 hectares de friches d'ArcelorMittal, dont le site de Chertal, consolidant ainsi sa maîtrise publique sur les terrains stratégiques. C'est dire à quel point la Wallonie est engagée dans le développement ou le redéveloppement de ces sites industriels dits stratégiques.

Or, je suis surprise quand je lis la presse du jour et que je vois la possibilité d'implanter des petites centrales nucléaires à Chertal – des SMR – dans le cadre d'une relance de la filière nucléaire belge. Soit. Cependant, ce site assaini avec des fonds publics était dédié à une tout autre occupation dans ce fameux *masterplan* : l'occupation était axée sur la diversification économique, créatrice de valeur locale. La perspective de développement nucléaire est en complet décalage avec l'aménagement projeté sur le site, ses dimensions sociales et la nécessité d'une reconversion rapide et durable.

En termes de reconversion rapide, quel serait le planning éventuel de ce type de petite centrale nucléaire ? Quand pourrait-elle être mise en service ? En effet, l'un des arguments souvent avancés par le Gouvernement wallon – à raison – est qu'il faut réhabiliter ces friches plus vite. Tous ne cessent de dire qu'il faut aller plus vite. Dès lors, quel est le calendrier du développement de ce « petit nucléaire » ? Cela pourrait-il être valorisé et finalisé dans les prochaines années ? Où en sont les projets actuels ? Où en sont les autres projets qui avaient été déclarés auprès des autorités liégeoises et dans la presse ? Avez-vous eu des contacts aussi bien avec les porteurs de projets du nucléaire qu'avec ceux qui avaient un précédent projet de redéploiement ?

On avait d'autres projets industriels avant celui-là. Où sont-ils ? Sont-ils définitivement abandonnés, ceux qui s'étaient portés candidats à redéployer le site de Chertal ?

Le *masterplan* des friches industrielles autour de Liège a une dimension économique forte. Je reviens sur la seule dimension « ministre de l'Économie » et le décalage avec le *masterplan*. Pouvez-vous faire le point sur le *masterplan* ? L'activité qui est aujourd'hui projetée est-elle en cohérence avec le développement nucléaire et le *masterplan* en vigueur qui a été commandé, payé et avalisé par la Région wallonne – en tout cas par un organe de la Région wallonne, en l'occurrence la SOGEPA, Wallonie Entreprendre aujourd'hui ? Je suis obligée de vous la poser encore une fois parce que la Conférence des présidents et le Gouvernement ont décidé que c'était à vous que je devais la poser.

Plus globalement, le Gouvernement wallon – c'est une question transversale, qui concerne l'Économie et l'Aménagement du territoire – a-t-il prévu un cadre clair en matière de localisation potentielle des installations énergétiques sensibles ? Pourquoi arrive-t-on sur Chertal ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, par rapport à une question plus générale, je vous confirme qu'il y a beaucoup d'intérêt par rapport aux anciens sites d'Arcelor Mittal, notamment celui de Chertal. Le tout sera de faire les bons choix.

Le *masterplan* dont vous parlez constitue une vision stratégique partagée, un outil de coordination et d'orientation des choix futurs. Il ne s'agit pas d'un document réglementairement contraignant, mais bien d'un cadre souple destiné à structurer une ambition collective pour ces friches industrielles majeures, à travers des principes de réindustrialisation durable, de cohérence territoriale, d'accessibilité énergétique et bien sûr, de création d'emplois.

Les orientations initiales du *masterplan* mettaient l'accent en 2021 sur des filières porteuses dans le contexte de l'époque : l'économie circulaire, l'hydrogène, les énergies renouvelables, la logistique bas-carbone, les matériaux durables ou encore les industries créatives. Ces choix étaient pleinement cohérents avec les stratégies régionales et européennes alors en vigueur, notamment le Green Deal et Circular Wallonia.

Bien que la plupart des orientations retenues dans le *masterplan* à l'époque restent pertinentes aujourd'hui, il convient de constater que le contexte international, européen et national a profondément évolué depuis lors.

La crise énergétique, la guerre en Ukraine, les tensions internationales, les tensions géopolitiques, les réflexions sur la souveraineté industrielle ou encore la remise en question de certains choix énergétiques historiques ont conduit plusieurs États européens, dont la Belgique, à reconsidérer leur politique énergétique. En tant que ministre de l'Industrie et de l'Économie, vous comprendrez que je suis aussi lié à une Déclaration de politique régionale, avec des priorités et des visions nouvelles sur le plan économique, sur le plan industriel.

Dans ce cadre aussi, fort opportunément, la législation fédérale récente ouvre la voie non seulement à la prolongation de certains réacteurs nucléaires existants, mais aussi à l'exploration de technologies de nouvelle génération, dont les réacteurs modulaires de petite taille, les SMR. Il revient au niveau fédéral d'en définir le périmètre, les priorités et les conditions de mise en œuvre.

Concernant le site de Chertal, je tiens à rappeler que le *masterplan* de 2021 n'exclut pas, par principe, un projet énergétique dès lors que celui-ci répond aux grands objectifs structurants : création de valeur ajoutée, contribution à l'autonomie stratégique, intégration dans un tissu économique local, cohérence avec les enjeux d'environnement et de mobilité, et acceptabilité par les territoires concernés. Le site de Chertal, de par sa superficie et son accessibilité multimodale et son éloignement des zones urbanisées denses, présente certaines caractéristiques objectives qui pourraient certainement être analysées dans ce cadre.

Par rapport à votre question, je précise toutefois qu'aucune demande formelle et qu'aucun projet concret de SMR n'a à ce jour été adressé au Gouvernement wallon ou à Wallonie Entreprendre pour le site de Chertal. Plus largement, la Wallonie reste attentive aux évolutions énergétiques, industrielles et géostratégiques, et veille à préserver sa capacité à adapter ses outils d'aménagement du territoire et de reconversion industrielle en fonction des besoins, des risques, mais aussi des opportunités.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Veronica Cremasco** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, même si vous n'êtes pas rassurant quand vous dites que le Gouvernement a un projet de centrale nucléaire, fût-elle modulaire et petite, à Chertal et que cela remplit le contrat du *masterplan* parce que « cela s'insère dans un tissu économique local et l'acceptation de la population est là, derrière le projet ». Je peux vous garantir que ces deux points ne sont pas rencontrés, en tout cas certainement pas à 100 %, voire pas à 50 %. Pour moi, ce projet demanderait au moins que les critères que vous annoncez vous-même soient rencontrés. Ce n'est pas du tout le cas du développement d'une centrale nucléaire à Chertal, fût-elle petite.

On fait des *masterplans*, on paie des millions pour établir une stratégie que l'on ne respecte pas trois ans, c'est quand même un peu chaud. Dans votre réponse, vous le dites à mi-mots parce que : « Je suis dans un nouveau Gouvernement, je peux bien déployer une vision nouvelle, Madame Cremasco, attendez-le ». C'est une vision nouvelle par rapport à celle de M. Borsus : voilà les limites de l'exercice. Pour ma part, je ne pense pas que vous puissiez faire fi du *masterplan*, même s'il a une valeur indicative et stratégique, parce que ces plans ont été faits avec une valeur indicative et stratégique, parce que votre prédécesseur les trouvait intéressants, parce que plus rapides à mettre en œuvre.

Vous ne m'avez pas répondu sur la question du temps qu'allait prendre le développement d'éventuels projets. Surtout, j'aurais voulu que vous soyez plus attaché aux visions réelles qui ont été développées dans ce plan, même si je vous concède que vous ne vous en êtes pas complètement détaché. Dès lors, je garde une pointe d'espoir.

Il y a là-dedans des projets de réindustrialisation qui sont éminemment intéressants et qui sont acceptés par la population, qui sont de vrais facteurs de redéploiement économique de la région, ancrés, ne sont pas délocalisables et qui sont hyper importants pour notre réindustrialisation. Vous les avez cités. Vous avez oublié l'industrie du bois, mais qui était dans l'industrie créative. Cette plus-value du bois que l'on essaie de récupérer là-bas.

Enfin, par contre, vous avez encore plus éveillé ma curiosité et je vous encourage – mais vous n'avez pas besoin de mes encouragements – à rencontrer les porteurs de projet qui sont plusieurs. Aujourd'hui, la presse en a surtout relayé un, à ma connaissance, autre que des centrales nucléaires. Ceux-là, il ne faut pas les abandonner, très certainement, pour vous avoir entendu, dans d'autres instances, dire que ces projets étaient porteurs. Je me réjouis de vous réinterroger et de voir quels sont les autres projets porteurs et s'ils sont davantage ancrés et potentiellement acceptables pour la population locale.

**Question orale**  
**de M. Germain Mugemangango**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « la situation au sein de Thy-Marcinelle »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la situation au sein de Thy-Marcinelle ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

**M. Germain Mugemangango (PTB).** – Monsieur le Ministre, ma question porte sur l'entreprise Thy-Marcinelle à Charleroi. Nous sommes tous au courant que, depuis maintenant six longs mois, ils sont au chômage économique : ils ne travaillent qu'une semaine sur 17.

Une grande partie des travailleurs sont concernés par cette procédure, qui les impacte à deux niveaux. C'est d'abord un impact au niveau du pouvoir d'achat, puisque cela représente une perte économique importante, malgré le fait qu'ils se soient battus et qu'ils aient obtenu une légère augmentation de l'allocation payée par la direction de l'entreprise. C'est donc un impact important. Ensuite, l'autre impact est que – Monsieur le Ministre, vous connaissez mieux que moi les dispositions fédérales que votre parti et celui des Engagés prennent au niveau des pensions –, avec les jours de chômage économique, ils n'arriveront pas à une année comptabilisée qui sera valable pour leur pension. C'est une double peine : ils perdent de l'argent maintenant et ils vont aussi perdre de l'argent à moyen terme et à long terme.

Une question se pose réellement : peut-on encore faire confiance à la stratégie de Riva, de la direction de l'entreprise, puisqu'on constate que le personnel s'en va de plus en plus ? Le personnel encadrant quitte l'entreprise sans être retenu par la direction. Les travailleurs ont donc l'impression que, derrière ce qui est en train de se passer, il n'y a pas une véritable stratégie de reprise d'activité de l'entreprise, mais plutôt une stratégie de faillite qui ne dit pas son nom, ou d'abandon de l'entreprise sans passer par un plan Renault. Il y a dès lors une inquiétude par rapport à cela.

Avez-vous des informations qui pourraient nous rassurer et rassurer les travailleurs quant aux véritables intentions de Riva ?

Ensuite, la question se pose également concernant notre tissu économique. La production de Riva est une production importante. Ils produisent par exemple des pièces métalliques qui sont utilisées dans la

construction, dans le logement ; c'est un élément très important.

Finalement, on n'a aucun avantage, même si l'on ne pense pas uniquement à l'intérêt de ces travailleurs en tant que tels, au niveau wallon, à perdre cette connaissance, ce *know-how*, cette expertise que les travailleurs ont chez Riva.

Quel est le plan industriel, l'orientation industrielle que l'on pourrait mettre en place pour sauver ce type d'entreprise ? J'aimerais savoir, à travers ces interrogations et les contacts que vous avez eus – si vous en avez eu de manière peut-être récente encore – avec la direction de l'entreprise et avec les organisations syndicales qui représentent les travailleurs, si vous pouvez répondre à cet ensemble de questions pour connaître l'avenir pour ces travailleurs. Ce sont principalement des travailleurs, il y a quelques travailleuses. Surtout, que comptez-vous faire pour eux ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, je comprends l'inquiétude des travailleurs de Thy-Marcinelle, confrontés depuis six mois à une situation particulièrement difficile. Mon cabinet est en contact régulier avec la direction de l'entreprise. À l'heure actuelle, le régime de grande suspension reste activé et il n'existe malheureusement pas de perspective concrète de reprise de l'activité, ni à court terme ni à moyen terme.

Le ralentissement persistant du marché de la construction affecte toujours fortement l'activité du secteur. À cette difficulté s'ajoutent les tensions géopolitiques et les nouvelles mesures commerciales internationales, comme la hausse des droits de douane jusqu'à 50 % décidée récemment par les États-Unis sur certains aciers importés. Bien que Thy-Marcinelle ne soit pas directement exportatrice vers le marché américain, cette décision accentue la surcapacité d'acier en Europe, exerçant une pression supplémentaire sur les producteurs locaux.

Sur le plan social, je souhaite souligner que, depuis l'accord trouvé concernant la quote-part patronale complémentaire, les relations avec les délégations syndicales se déroulent dans un climat un peu plus serein et plus constructif.

Plus largement, mon cabinet a récemment rencontré les représentants du groupement de la sidérurgie qui ont exposé les défis actuels du secteur, notamment leurs préoccupations concernant le projet de révision des mesures de sauvegarde européenne applicable à l'acier.

J'ai accordé une attention particulière à leurs remarques, lesquelles ont été relayées dans le cadre d'échanges intrabelges afin de contribuer aux démarches engagées pour défendre les intérêts stratégiques de la sidérurgie belge.

Je demeure pleinement attentif à l'évolution de ce dossier.

**M. le Président.** – La parole est à M. Mugemangango.

**M. Germain Mugemangango** (PTB). – Je vous remercie pour vos réponses. Il n'y a apparemment pas beaucoup d'optimisme à avoir immédiatement par rapport à cette situation.

Je souhaite vous indiquer, Monsieur le Ministre, que le Gouvernement wallon a lui aussi des leviers pour pouvoir aider ces travailleurs. La production de Thy-Marcinelle, par exemple, est en partie directement liée au secteur de la construction ; ce secteur est impacté par la décision de votre Gouvernement. Quand on décide par exemple de diminuer de 25 % l'argent qui va à la construction de logements publics, forcément on impacte la construction. Quand on décide de réduire drastiquement les primes de rénovation, on impacte le secteur de la construction. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le secteur lui-même, vous pouvez le lire dans la presse.

De ce point de vue, vous avez un levier pour soutenir ce type d'entreprise. Je vous invite à y réfléchir vous-même et avec votre Gouvernement.

L'autre élément auquel vous n'avez pas répondu est : quelle est l'orientation industrielle qui permettrait de sauver ce type de secteur ? Vous avez parlé d'éléments extérieurs qui sont une réalité, mais en fait, nous-mêmes, au niveau de la Région wallonne, ne sentons pas une stratégie industrielle qui peut sauver ce type d'emploi. De ce point de vue, il y a une discussion à avoir. Je reviendrai sans nul doute sur ce dossier précis, mais aussi sur le contexte global qui permettrait de préserver ce type d'entreprise.

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « l'impact de la directive européenne sur la  
transparence des rémunérations sur les  
entreprises wallonnes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact de la directive européenne sur la transparence des rémunérations sur les entreprises wallonnes ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, dans un an, la directive européenne sur la transparence des rémunérations devra être transposée en droit national. Son objectif est incontestable : garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes pour un même travail ou un travail de même valeur.

Si le fond est louable, sa mise en œuvre suscite de vives inquiétudes dans le monde économique, notamment de la part de la Fédération des entreprises de Belgique. Celles-ci ne portent pas sur le principe d'égalité, mais bien sur la lourdeur administrative, juridique et financière qu'elle pourrait engendrer, avec des obligations nouvelles pour toutes les entreprises : *reporting* renforcé, adaptations des processus RH, charge de la preuve inversée, exposition accrue à des sanctions.

Même si la transposition relève de l'autorité fédérale, les effets concrets de cette directive toucheront directement les entreprises wallonnes, y compris notre large tissu de PME.

À ce titre, il est essentiel que le Gouvernement wallon suive attentivement ce processus et anticipe les conséquences concrètes sur le terrain régional. Cela concerne à la fois le soutien aux entreprises, la compétitivité de notre tissu économique, mais aussi la simplification administrative qui est un pilier de la Déclaration de politique régionale.

Le Gouvernement wallon est-il associé aux travaux de transposition ?

Disposez-vous, à ce stade, d'une évaluation de l'impact potentiel de cette directive sur les entreprises wallonnes ?

Partagez-vous les préoccupations exprimées par les fédérations d'employeurs sur la charge administrative et juridique que cela risque d'engendrer ?

Quelles mesures d'information, de sensibilisation ou d'accompagnement sont envisagées par la Wallonie pour préparer les entreprises à ces nouvelles obligations ?

Au-delà de cette directive, quelles sont les politiques régionales déjà mises en œuvre pour favoriser l'égalité de traitement entre femmes et hommes dans l'économie wallonne ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, la thématique de la transparence des rémunérations relève du niveau fédéral. La Wallonie n'est donc pas formellement associée à la transposition de cette directive européenne. Tant Wallonie Entreprendre que le SPW Économie, Emploi et Recherche m'indiquent ne pas disposer à ce stade d'une analyse d'impacts de cette transposition. C'est assez logique puisque les travaux en vue de cette transposition ne sont pas encore finalisés.

Je rejoins les fédérations d'employeurs sur l'importance de veiller à ce que cette obligation européenne atteigne ses objectifs légitimes, à savoir renforcer la transparence et l'égalité salariale entre hommes et femmes, sans pour autant générer une charge administrative disproportionnée pour nos entreprises et singulièrement nos PME. Je n'ai pas manqué de sensibiliser les ministres fédéraux compétents sur l'importance d'être attentif à cet aspect.

Concernant les mesures d'information, de sensibilisation et d'accompagnement que la Wallonie pourrait mettre en place pour préparer les entreprises à ces nouvelles obligations, j'attire une nouvelle fois votre attention sur le fait qu'il importe d'abord que l'autorité fédérale arrête les modalités de transposition de la directive.

Ceci étant dit, un certain nombre d'outils existent déjà pour accompagner nos PME. Je pense notamment à Kube ESG, un outil de collecte de données environnementales, sociales et de gouvernance. Cet outil, actuellement développé par la Fédération du secteur bancaire, Febelfin, et en partenariat avec Wallonie Entreprendre, vise à faciliter les *reportings* ESG qui devront être intégrés dans le rapport CSRD – *Corporate Sustainability Reporting Directive* – ainsi que dans le rapport VSME qui, comme son acronyme le signifie en anglais, s'applique plus spécifiquement aux TPE et aux PME.

Wallonie Entreprendre m'indique, par ailleurs, que la mise en production de cet outil est prévue en octobre 2025.

À côté de cet outil, lorsque nous y verrons un peu plus clair sur les intentions du Fédéral, en ce compris en

matière de communication, il importera de veiller à ce que chacun, y compris les fédérations professionnelles, fasse sa part pour s'assurer d'une communication vers leurs membres.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Je n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est que je suis rassuré par le fait que Wallonie Entreprendre anticipe déjà. Je suis bien d'accord avec vous, il faut d'abord attendre les modalités de mise en pratique de cette directive européenne. Je suis rassuré de voir que l'on prend toutes les mesures à ce niveau parce que, on le sait tous, on est déjà noyé, les entreprises sont déjà noyées de surcharge administrative. Il ne faudrait pas en rajouter une couche, mais, si couche on devra rajouter, il faudra qu'elle soit la plus mince possible.

**Question orale  
de Mme Sophie Fafchamps  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « le suivi des échanges concernant le projet  
de développement du stade du Royal Football  
Club de Liège »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fafchamps à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le suivi des échanges concernant le projet de développement du stade du Royal Football Club de Liège ».

La parole est à Mme Fafchamps pour poser sa question.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, en février dernier, je vous avais interrogé sur les contacts menés entre votre cabinet et les forces vives liégeoises en vue d'élaborer un plan de financement du projet du nouveau stade du matricule 4, le Royal Football Club de Liège. Pour mémoire, le budget est estimé entre 20 millions et 30 millions d'euros pour le stade et les activités annexes.

Dans votre réponse, vous aviez rappelé l'ampleur du projet qui dépasse largement l'infrastructure sportive et concerne également le développement économique. Vous aviez indiqué vouloir travailler sur les freins éventuels qui pouvaient exister par rapport à ce projet et réaliser cette réflexion avec calme et méthode.

Nous sommes donc quatre mois plus tard. Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? D'éventuels freins ont-ils pu être identifiés ? Si oui, lesquels ? Des solutions se dégagent-elles ?

La presse a fait état d'un projet de polyclinique du sport amenée par le CHU qui s'intégrerait au projet. D'autres partenaires ont-ils fait part de leur intérêt pour ce volet économique ? Une prochaine réunion avec les acteurs est-elle programmée ? Une fois le volet économique réglé, votre collègue en charge des Infrastructures sportives sera-t-elle aussi associée au montage du dossier ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, ainsi que je vous l'ai indiqué en février dernier, pour pouvoir évoluer en D1A, un club de football, quel qu'il soit, doit pouvoir disposer d'un stade avec une capacité d'accueil de 8 000 supporters. Ce n'est pas le cas aujourd'hui avec le Royal Football Club liégeois, puisqu'il a une capacité de 4 250 places.

C'est dans ce contexte que j'ai été sollicité par le Royal Football Club liégeois en vue d'étudier la faisabilité de la construction d'un nouveau stade sous un angle non seulement sportif, comme vous l'avez dit, mais également économique au regard des compétences qui sont les miennes, mais aussi en termes de santé, puisque le CHU avait manifesté son intérêt, en matière de prévention sportive, d'installation d'une polyclinique.

C'est dans ce cadre, mais aussi en tant que ministre de l'Économie et en tant qu'acteur des forces vives liégeoises, que j'avais provoqué cette réunion rassemblant l'ensemble des acteurs. Ils sont nombreux : acteurs sportifs, acteurs économiques, acteurs politiques, ne fût-ce que la Ville de Liège.

Depuis lors, les différents protagonistes ont été occupés à préparer un dossier. Les échanges se sont poursuivis pour poursuivre cet objectif commun. Un *business plan* est en cours de finalisation et il est toujours envisagé de solliciter le soutien d'Infrasports pour la partie sportive du projet.

Dès lors, cela suit son cours. Tous les acteurs ont été mobilisés, les freins ont été levés. Il n'y a pas à ce stade de réunion plénière prévue, mais tous les acteurs restent mobilisés.

Avant la présentation du *business plan*, il y a encore quelques points à régler de part et d'autre, mais ils sont en passe de l'être, pour déposer un projet commun aux différentes parties concernées par le dossier.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Fafchamps.

**Mme Sophie Fafchamps** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. On entend que le dossier avance, qu'il est concerté avec différents acteurs ; ce sont toujours des

réponses intéressantes. Ensuite, cela reste encore un peu flou pour le moment de savoir quelle structure cela pourrait bien prendre, quels partenaires autres qu'éventuellement le CHU seraient impliqués.

Il reste encore toute une série d'éléments qui attisent ma curiosité, mais on suivra le dossier de près. Je vous remercie pour le suivi.

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « le soutien économique à la décarbonation  
industrielle »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « l'accélération de la décarbonation de  
l'industrie wallonne »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- M. de Wasseige, sur « le soutien économique à la décarbonation industrielle » ;
- Mme Tillieux, sur « l'accélération de la décarbonation de l'industrie wallonne ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la transition vers la neutralité carbone est désormais incontournable, mais elle n'affecte pas tous les secteurs industriels de la même manière. Pour certaines entreprises à haute intensité énergétique, comme ArcelorMittal, la décarbonation suppose des investissements lourds, complexes et structurels : fours électriques, biocharbon, captage de carbone. Les ambitions sont là, mais les obstacles à la rentabilité restent importants, comme le rappelle le CEO belge de l'entreprise.

À l'inverse, d'autres acteurs, comme Takeda dans le secteur pharmaceutique, ont pu amorcer une transition plus rapide, notamment à travers des projets innovants comme la réutilisation des eaux usées, le recours à l'électricité verte ou l'installation de panneaux solaires et d'éoliennes.

Cette diversité de situations doit se refléter dans une stratégie de soutien économique différenciée. La Wallonie dispose pour cela d'outils pertinents : des

aides à l'investissement, des prêts ou interventions en capital via Wallonie Entreprendre ainsi qu'un plan stratégique pour l'attractivité et la réindustrialisation qui est en préparation, comme Wallonie Entreprendre a eu l'occasion de l'exposer lors de son audition dans cette commission.

Dès lors, quelles mesures concrètes sont aujourd'hui disponibles pour accompagner les entreprises industrielles dans leurs projets de décarbonation lourde ? Quel rôle jouent les aides économiques régionales, notamment celles de Wallonie Entreprendre, dans la sécurisation de ces investissements ?

La feuille de route stratégique de réindustrialisation prévoit-elle un axe spécifique lié à la transition énergétique des secteurs intensifs ? Ces dispositions tiennent-elles compte des critères de rentabilité à long terme pour éviter la délocalisation de ces entreprises clés ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, alors que l'industrie représente 44 % des émissions en Belgique, une récente enquête d'Equans révèle un décalage préoccupant : 90 % des industriels jugent la décarbonation nécessaire, mais seulement 34 % d'entre eux ont engagé des démarches concrètes. Cela est dû aux complexités administratives, au manque d'infrastructures, au déficit de compétences, aux coûts élevés et surtout à l'instabilité des politiques publiques climatiques qui sont pointées comme un obstacle majeur par 60 % des industriels.

Vous aviez affirmé que le défi de la décarbonation ne serait relevé que si tous les niveaux de pouvoir étaient mobilisés, en citant notamment le plan wallon Énergie-Climat, le système régional, le plan industrie circulaire et le futur guichet unique. Cependant, sur le terrain, les entreprises manquent encore d'un cadre clair, stable et opérationnel.

Face à l'urgence climatique et aux objectifs européens à atteindre d'ici 2030, la Wallonie peut-elle se permettre de rester dans la phase des intentions ?

Quels moyens concrets ont été débloqués pour accompagner les industriels wallons dans leurs démarches de décarbonation, en particulier les PME ?

Quelles garanties pouvez-vous apporter en matière de prévisibilité réglementaire essentielle pour encourager les investissements industriels ?

Où en est la mise en place du guichet unique annoncé et comment s'assurer de son accessibilité ?

Quelles simplifications administratives sont prévues pour accélérer les projets de transition ?

Enfin, une évaluation du rythme de décarbonation de l'industrie wallonne est-elle prévue ? Si oui, quand sera-t-elle rendue publique ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame et Monsieur les Députés, face aux défis de la transition énergétique, la Wallonie agit pour accompagner la décarbonation de son industrie, tout en s'inscrivant dans le cadre réglementaire européen auquel nous sommes tributaires, même si les services restent pleinement mobilisés pour anticiper les évolutions de la Commission européenne.

Pour cela, nous mobilisons une palette cohérente d'outils, adaptée à la diversité des situations. Je peux citer les conventions carbone, les aides à l'investissement, les chèques AMUREBA, le programme d'accompagnement WalEnergie, les prêts Easy'green ainsi que les financements européens. Tous ces dispositifs intègrent des critères de viabilité économique, avec une attention particulière au retour sur investissement, à la réduction des charges d'exploitation et au maintien de l'activité en Wallonie.

Afin de faciliter l'accès à ces outils, un guichet intégré, animé par Wallonie Entreprendre, a été mis en place. Ce guichet constitue une porte d'entrée unique pour les entreprises, avec un accompagnement personnalisé. Un travail de digitalisation et de rationalisation des procédures est en cours afin d'assurer une lisibilité renforcée des dispositifs.

De plus, l'année 2024 a marqué une étape importante avec la collecte de données à l'échelle européenne pour actualiser les benchmarks du système ETS. Dès 2026, les entreprises wallonnes pourront ainsi se positionner par rapport aux meilleures pratiques européennes, secteur par secteur. Cela renforcera non seulement la transparence, mais aussi l'incitation à l'investissement dans des solutions bas-carbone.

Il est néanmoins possible d'aller plus loin. C'est tout l'enjeu du Forum industriel wallon que j'ai lancé pour instaurer un dialogue renforcé avec les fédérations et le tissu industriel. Ce forum industriel permet d'aborder de manière concrète les enjeux de compétitivité, de simplification administrative, de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique. Le sujet de la décarbonation a d'ailleurs été abordé lors de la réunion du Forum industriel le 23 mai dernier, en présence de la ministre de l'Énergie et du Climat.

Dans ce prolongement, la feuille de route de réindustrialisation de Wallonie Entreprendre pour la Wallonie intègre un axe structurant dédié à la décarbonation de l'industrie.

Notre ambition est claire : faire émerger une industrie plus moderne, plus résiliente et plus durable, sans renoncer à notre souveraineté économique.

**M. le Président.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je suis rassuré de voir toutes ces réponses de guichet intégré, d'axes structurants de Wallonie Entreprendre, d'attention apportée au retour sur investissement.

La question reste le coût, c'est très important pour les entreprises. Pas plus tard qu'en janvier 2025, le CEO de Carmeuse déclarait dans la presse belge que « La voie choisie par l'Europe pour décarboner n'est pas crédible ». C'est le coût qu'il mettait en jeu. On sait en plus aujourd'hui que le transport du CO<sub>2</sub> est considéré comme un déchet et que, par conséquent, il faut le prendre en compte dans le prix.

C'est sûr qu'il y a des tas d'industries qui se lancent. Carmeuse a bloqué certains projets à ce niveau, comme l'avait souligné le CEO à cette époque. On a eu l'occasion d'aller visiter le projet Go4Zero de Holcim, le cimentier dans le Hainaut, qui, lui, s'engage à aller relativement loin.

Au-delà de tous les outils, les éléments clés seront les soutiens financiers qui, via l'Europe et la Région wallonne, pourront être donnés à ces entreprises.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, vous insistez sur les outils en préparation, des intentions, des plans d'amélioration, mais pendant ce temps les industriels, en particulier les PME, restent encore dans le brouillard. Vous n'avez d'ailleurs pas tout à fait dissipé celui-ci par rapport au guichet unique. J'ai compris qu'il n'est pas encore opérationnel, c'est cela ? Il est encore en préparation. Certes, avec un accompagnement personnalisé, des utilisations en vue, mais avec quels moyens humains ? Sera-t-il adapté à la réalité des PME qui n'ont pas le temps ni les ressources pour naviguer seules dans les méandres des dispositifs qui existent aujourd'hui ?

C'est la même chose pour la prévisibilité réglementaire. Les entreprises se sentent prises entre, d'une part, la réalisation d'objectifs ambitieux et, d'autre part, des règles qui changent fréquemment. Dans ces conditions, comment peuvent-ils imaginer investir dans des investissements durables sur une durée de 10 ou 20 ans ?

Ce que demandent les entreprises aujourd'hui, ce ne sont pas des discours, mais des aides claires, rapides et accessibles, des procédures simplifiées avec des interlocuteurs identifiés et un cadre réglementaire stable, aligné sur des objectifs européens, mais adaptés à notre tissu économique wallon.

Nous voulons une trajectoire crédible de décarbonation. Sans cela, nous raterons le train de la transition écologique et surtout de la relance industrielle que vous appelez de tous vos vœux. Je vous appelle donc à accélérer, donner de la cohérence, la visibilité et mettre enfin la transition au service des acteurs économiques et non l'inverse.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « l'état d'avancement de l'accord de  
coopération en matière de défense annoncé pour  
l'été 2025 »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'état d'avancement de l'accord de coopération en matière de défense annoncé pour l'été 2025 ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux** (PS). – Monsieur le Ministre, dès le mois de février dernier, vous annonciez la signature d'un accord de coopération entre la Wallonie et l'État fédéral en matière de défense, avec un objectif de conclusion avant l'été. Le 18 mars, en commission, vous précisez que cet accord était attendu « d'ici l'été ».

Or, à quelques jours de l'échéance estivale, même si le temps nous fait penser que l'on a déjà les pieds dedans, force est de constater que rien n'a encore été officialisé, alors même que les enjeux économiques et stratégiques s'accroissent. En effet, des déclarations politiques se multiplient à l'échelle européenne et transatlantique, certaines évoquant désormais un objectif d'augmentation des dépenses militaires à hauteur de 5 % du PIB ; on n'entend plus que cela dans les médias.

Cette surenchère budgétaire appelle à la prudence. Si l'investissement dans la sécurité et la défense est nécessaire, il doit être raisonné, coordonné et ciblé, dans le respect des priorités sociales, industrielles et démocratiques. Dans ce débat, la Wallonie reste silencieuse, il faut bien le dire.

Où en est la conclusion de l'accord de coopération annoncé en février et promis avant l'été ? Peut-on encore raisonnablement espérer sa signature dans les délais ? Si oui, quels en seraient les volets opérationnels prioritaires pour notre Région ?

L'officier de liaison entre la Défense fédérale et les industriels wallons, annoncé en février, a-t-il maintenant été désigné ?

Vu l'urgence de la situation, ne faudrait-il pas le désigner, et ce, avant d'avoir conclu l'accord de coopération ?

Dans un contexte où l'OTAN semble vouloir imposer un cap budgétaire inédit, comment entendez-vous défendre les intérêts industriels wallons sans céder à une logique d'inflation militaire non maîtrisée ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, ce n'est pas parce qu'un accord de coopération en matière de défense n'est pas encore signé ou qu'un officier de liaison n'est pas désigné que nous ne travaillons pas au quotidien sur les enjeux de la défense et de la sécurité. On voit combien il est essentiel de garantir la sécurité de nos concitoyens, ici en Belgique, mais aussi au niveau européen, dans un contexte international et géopolitique de plus en plus inquiétant, quand on voit l'actualité encore de ces derniers jours.

Quand vous dites que la Wallonie semble silencieuse par rapport à la stratégie de défense, je rappelle que la Wallonie n'a pas même attendu ce contexte géopolitique. Nous avons toujours soutenu le secteur de la défense, en tout cas en ce qui me concerne, beaucoup plus que d'autres ; je l'ai toujours assumé. C'est vrai qu'aujourd'hui tout le monde le reconnaît, mais à l'époque c'était très mal de soutenir le secteur de la défense, y compris dans les banques privées, y compris même des *invests* publics qui ne soutenaient plus nos entreprises, alors que nos entreprises wallonnes sont une référence au niveau européen, au niveau international, et représentent un fleuron. Quand vous dites que l'on est silencieux, je rappelle que nous sommes en phase de consolidation au niveau de la FN et de la SONACA.

Ce ne sont pas de grands discours et de grandes paroles. Il faut aussi joindre cet aspect aux actions concrètes.

Nos grandes entreprises ont démontré depuis plusieurs années l'écosystème qu'elles pouvaient créer. Il s'agit des centres de recherche, ce sont les universités, ce sont des PME innovantes, performantes. J'ai encore été au Salon du Bourget la semaine dernière. Certes, c'est un salon aéronautique, mais de plus en plus tourné sur la défense. J'ai pu voir combien – je le savais, pour en avoir déjà visité beaucoup – nos entreprises sont citées en exemple en matière de défense.

Du côté intrabelge, nous sommes aussi en discussion régulière, que ce soit avec le ministre de la Défense, que ce soit concernant les besoins de notre armée, mais aussi

les besoins des armées européennes ou des armées de l'OTAN.

Au niveau de la formation, je suis persuadé aussi que l'accord de partenariat entre le FOREm, la Région wallonne et la Défense, qui est une première étape, peut encore être renforcé aujourd'hui, parce que l'écosystème wallon industriel de la défense nécessite des talents. Aujourd'hui, dans les entreprises vues au Bourget, il n'y en a pas une qui ne m'a pas abordé avec le problème de besoin de talents.

Tout cela va dans un sens très actif de la part de la Région wallonne. On ne reste certainement pas en spectateur aujourd'hui.

J'étais présent au Bourget sur un salon quand même axé fortement sur la défense. J'ai mis en place une *task force* de la défense pour répondre à toute une série d'objectifs, mais aussi de besoins concrets au niveau des entreprises. Nous serons présents lors d'une mission économique aux États-Unis début octobre. Je peux vous dire que, pour être en contact permanent avec le secteur, je tente toujours d'être à l'écoute et de trouver des solutions, d'être dans un objectif d'orientation vers des réponses très claires. On fait le maximum.

Par rapport au budget, vous dites que l'on ne parle que de cela depuis quelques jours ou plusieurs semaines. C'est clair que la sécurité interpelle nos concitoyens. Aujourd'hui, on est dans un climat terriblement anxieux, encore plus depuis quelques jours.

C'est vrai, il faut s'en rendre compte, nos citoyens sont préoccupés par leur sécurité, par ce qui se passe à travers le monde. C'est important que l'on puisse investir dans la défense et dans la sécurité, pas non plus de façon inappropriée, de façon déséquilibrée.

Au niveau européen, au niveau de l'OTAN, on doit certainement dépenser plus, mais on doit aussi dépenser mieux. Des solutions comme taxer davantage en Belgique sont une fausse bonne idée. On est déjà les plus taxés en Belgique, que ce soit les citoyens ou les entreprises. Ce n'est pas parce que la défense et la sécurité sont devenues des enjeux essentiels et prioritaires que l'on doit envisager des solutions qui vont pénaliser les citoyens.

J'ai vu un économiste aussi, trouvant que cet effort pouvait être financé par la Région. Je rappelle que la Région, à travers nos entreprises participées, à travers Wallonie Entreprendre – on a eu la présentation de la politique industrielle de la Wallonie avec le bras financier qu'est Wallonie Entreprendre –, ce sont 750 millions d'euros, d'ici la fin de législature, investis dans l'activité industrielle, dont le secteur de la défense.

Je confirme, à nouveau, ici, par d'autres mesures, que l'on ne reste pas les bras croisés. Comme je l'ai lu ce matin, l'économiste disait que la Région plutôt que le

Fédéral pourrait financer cet effort. Je confirme que la Région ne sera pas la vache à lait du Fédéral, y compris pour financer la défense, que les choses soient claires, que ce soit via le canal de nouvelles taxations ou que la Région wallonne, outre tous les efforts qu'elle fait déjà aujourd'hui ; je veux le rappeler.

Par rapport à l'accord de coopération, nous y travaillons, nous avançons. Le ministre-président et moi, la semaine dernière, avons un contact avec le ministre de la Défense. Cela reste bien d'actualité et nous mettons les bouchées doubles pour que cet accord de coopération soit signé le plus rapidement possible. Outre l'accord de coopération, ce sont aussi les contacts réguliers avec le Fédéral et avec la Défense qui importent dans ce secteur.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, vous avez promis un accord de coopération structurant entre la Wallonie et l'État fédéral en matière de défense. Vous êtes franc et direct, vous n'avez pas encore cet accord de coopération, il n'est toujours pas signé. Il n'y a pas non plus d'officier de liaison désigné.

Malgré tous les efforts – et j'apprécie vos efforts de débattre de cette matière parce que c'est évidemment fort d'actualité –, non seulement c'est d'actualité, mais c'est aussi éminemment important pour nos entreprises et pour notre développement industriel. Les annonces se multiplient au niveau européen, au niveau transatlantique, même au Fédéral. Face à la surenchère, notre Région, la Wallonie, devrait être capable de déterminer une position claire, équilibrée et qui articule la stratégie industrielle, l'emploi et les priorités sociales.

Si les investissements sont décidés sans coordination et sans ciblage ou sans vision industrielle régionale, ce sont les travailleurs et les entreprises wallonnes qui risquent d'être en difficulté.

La défense n'est pas uniquement une affaire de budget, c'est aussi une question de souveraineté démocratique et de justice économique. Je vous engage dès lors à défendre les intérêts wallons dans ce dossier. J'imagine qu'il y aura encore des débats à ce sujet entre le Fédéral et les Régions.

Il faut que la Wallonie tienne sa place. On ne peut pas accepter que la Wallonie soit la spectatrice d'un agenda fédéral et encore moins otanien. Il nous faut poser nos conditions et garantir des retombées concrètes pour les filières de chez nous et pour les travailleurs de notre belle Région dans laquelle nous avons entière confiance en matière de savoir-faire. Je sais que là-dessus nous nous rejoignons.

Nous continuerons à débattre de ce sujet et à discuter de l'amplitude de ce volet industriel pour la Wallonie.

*(Mme Tillieux, Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « l'impact des droits de douane américains  
sur le secteur automobile wallon »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'impact des droits de douane américains sur le secteur automobile wallon ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, depuis le 2 avril, les États-Unis ont instauré de nouveaux droits de douane de 25 % sur les importations de véhicules ou d'accessoires automobiles en provenance d'Europe. Le secteur automobile européen est particulièrement touché, avec un impact estimé à 50 milliards d'euros d'exportations annuelles menacées. Pour la seule Belgique, environ 1,5 milliard d'euros d'exportations automobiles vers les États-Unis sont concernés.

Même si la Wallonie n'accueille pas de constructeurs automobiles, elle est fortement insérée dans les chaînes de valeur via un tissu dense de sous-traitants, fournisseurs, équipementiers, travaillant pour des groupes allemands tels que BMW, Volkswagen ou Mercedes. Le moindre ralentissement dans ces groupes se répercute rapidement sur les PME wallonnes.

Les nouvelles mesures américaines s'inscrivent dans un contexte de guerre commerciale croissante qui fragilise la compétitivité de notre industrie à l'exportation. Elle pourrait avoir des effets délétères pour la balance commerciale wallonne déjà sous tension et accentuer les incertitudes pour de nombreuses entreprises industrielles, en particulier dans les bassins liégeois, carolorégien et hennuyer.

Disposez-vous d'une première évaluation de l'impact potentiel de ces mesures sur les entreprises wallonnes de la filière automobile en termes d'emploi, de chiffre d'affaires et d'investissement ? Le Gouvernement wallon prévoit-il des mesures spécifiques d'accompagnement pour les entreprises concernées ? Que met l'AWEx à disposition du secteur dans ce contexte ? Des démarches ont-elles été entreprises auprès du Gouvernement fédéral ou de la Commission européenne pour faire valoir les intérêts de notre tissu industriel ?

Enfin, le secteur automobile, les importateurs et les équipementiers ont-ils été associés aux travaux du Forum industriel wallon lors de ces deux premières réunions ? Quels retours ont été exprimés sur cette problématique spécifique ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, l'annonce de nouveaux droits de douane américains sur les importations de véhicules et de pièces automobiles européennes à hauteur de 25 % a ravivé les tensions commerciales transatlantiques. Dans un contexte déjà marqué par une concurrence internationale exacerbée, cette mesure suscite des inquiétudes légitimes dans l'ensemble du secteur automobile européen, tant elle affecte directement les flux d'échanges, les chaînes de valeur et les perspectives d'investissement.

Si les États-Unis représentent aujourd'hui 19 % des exportations européennes du secteur, l'Union européenne exporte vers ce marché pour plus de 53 milliards d'euros par an. Ce lien commercial est profondément enraciné, mais aussi exposé aux aléas géopolitiques.

Pour la Wallonie, l'impact direct reste mesuré. Les exportations wallonnes de véhicules et de pièces détachées vers les États-Unis demeurent marginales ; elles représentent seulement 0,3 % du total de nos exportations à destination de ce pays, avec 21,7 millions d'euros en 2024.

Ces flux, souvent ponctuels, sont concentrés sur des segments spécifiques comme les remorques et semi-remorques. Toutefois, cette apparente distance ne doit pas masquer un effet direct beaucoup plus préoccupant : la Wallonie est étroitement intégrée aux chaînes industrielles de ses voisins, notamment l'Allemagne et la France, qui figurent parmi ses principaux clients et fournisseurs. Un ralentissement de leurs exportations vers les États-Unis pourrait donc rejallir sur les sous-traitants et fournisseurs wallons, en particulier dans le domaine des composants et des équipements intermédiaires.

Conscient de cette vulnérabilité indirecte, le Gouvernement wallon, en collaboration avec l'AWEx, participe activement à la plateforme transatlantique et interdépartementale pilotée par les Affaires étrangères. Cette instance de coordination rassemble les acteurs économiques et diplomatiques belges afin d'anticiper les impacts potentiels des évolutions tarifaires et de construire une réponse à la fois collective et cohérente.

L'AWEx, en parallèle, a engagé une analyse approfondie de la structure des échanges entre la Wallonie et l'Allemagne dans le but de mieux cerner les risques de répercussions sur nos exportations vers ce

pays si certaines chaînes d'exportation allemandes vers les États-Unis venaient à se contracter.

Par ailleurs, l'AWEx mobilise ses leviers pour soutenir la résilience des entreprises wallonnes. Par ses programmes d'aide, ses actions de veille, son réseau de conseillers économiques à l'étranger, elle encourage activement la diversification géographique des marchés cibles. Cette logique d'ouverture est déjà bien ancrée et plus que jamais nécessaire pour renforcer notre autonomie économique.

Enfin, un groupe de travail ad hoc a été constitué à ma demande, réunissant les représentants du Gouvernement wallon, de l'AWEx et de notre représentation auprès de l'Union européenne. Sa mission est d'identifier les risques précis liés à cette nouvelle donne commerciale et nourrir la réflexion stratégique belge et européenne en vue de préserver au mieux l'équilibre de la relation transatlantique.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Les inquiétudes, comme vous l'avez souligné, sont légitimes.

Vous avez aussi souligné que l'impact principal se fait via les constructeurs européens desquels nous dépendons et non pas en direct, puisqu'il n'y a là que 21 millions d'euros exportés directement vers les États-Unis. Je suis donc rassuré de voir que l'AWEx participe à une plateforme transatlantique et qu'il y a des échanges entre l'AWEx et l'Allemagne à ce sujet.

Je vous remercie pour la création de ce GT qui va s'occuper spécifiquement de ces équipementiers. Ils sont nombreux en Wallonie, c'est souvent un business important pour eux et il faut tout faire pour les protéger.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « le bilan de la participation de la Wallonie**  
**au Salon international de l'aéronautique et de**  
**l'espace du Bourget »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le bilan de la participation de la Wallonie au Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, du 16 au 22 juin, la Wallonie a participé activement au 55<sup>e</sup> Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget, rendez-vous mondial incontournable du secteur. Plus de 80 entreprises belges étaient présentes, dont une majorité issue de Wallonie, avec le soutien de l'AWEx.

Cette forte représentation illustre le rôle croissant de notre Région dans les domaines de l'aéronautique, du spatial et des technologies duales civiles militaires. Des entreprises comme Safran Aero Boosters, FN Herstal, Coexpair, SONACA, John Cockerill ou Aerospacelab témoignent du dynamisme industriel wallon.

Dans un contexte de réarmement global, de tensions commerciales croissantes et de décarbonation de l'industrie, ce type de salon est essentiel : pour maintenir des relations commerciales, attirer des contrats, mais aussi renforcer la place de la Wallonie dans des chaînes de valeur stratégiques.

Quel premier bilan tirez-vous de votre visite et de la participation wallonne au Salon du Bourget en termes de retombées économiques, de contacts établis et de perspectives de contrats ? On a déjà eu l'occasion de voir, dans la presse au fur et à mesure du salon, et encore ce matin, des bilans positifs pour un certain nombre d'entreprises.

Des annonces ou partenariats notables ont-ils été communiqués par des entreprises wallonnes ou les pôles présents ? La réponse est partiellement oui, puisque cela a déjà été le cas, la semaine dernière, avec la FN. Quel soutien sera apporté à ces entreprises pour assurer un suivi concret des contacts noués sur place ? Plus largement, comment le Gouvernement wallon entend-il renforcer l'internationalisation de ce secteur d'avenir, dans un contexte concurrentiel accru ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, comme vous avez pu le constater sur place également, la Wallonie était bien présente en nombre au 55<sup>e</sup> Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget.

Ce salon est, pour l'AWEx, une opération phare de l'année : 2 500 exposants venus de 48 pays et 55 entreprises wallonnes démontrant et exposant toute l'expertise et le savoir-faire qu'elles ont. Outre les grandes entreprises que vous avez citées, il y a aussi toute une série de PME constituant un écosystème innovant, performant et reconnu internationalement.

D'après les contacts que j'ai eus sur place, chaque exposant était heureux du salon, en ayant constaté un focus important sur le secteur de la défense, puisque plus de 50 % des exposants du Salon étaient dédiés à ce secteur.

Dans un contexte marqué par une recomposition rapide des équilibres géopolitiques et industriels, la participation wallonne prend un relief particulier. Entre 2021 et 2024, les dépenses de défense des États membres de l'Union européenne ont bondi de plus de 30 %, atteignant 326 milliards d'euros, soit près de 1,9 % du PIB européen. Cette semaine, au Sommet de l'OTAN, il y aura un débat sur les dépenses en matière de défense.

Parallèlement, les impératifs liés à la décarbonation du transport aérien, imposés notamment par le Green Deal, accélèrent la mutation des motorisations, avec l'émergence des premiers démonstrateurs à hydrogène ou propulsion électrique. Le développement du New Space et de la mobilité aérienne avancée ouvre également de nouvelles perspectives où les entreprises wallonnes sont bien décidées à jouer un rôle actif.

Le salon reflète parfaitement cette dynamique de double transition, climatique et sécuritaire, où les technologies civiles et militaires se rencontrent. Parmi les 960 exposants liés à la défense, plusieurs fleurons wallons s'illustrent par leur savoir-faire et leur capacité d'innovation : FN Browning, Safran Aero Boosters, SONACA, SABCA, Thales Belgium, Aerospacelab, Cenaero, CRM Group, Coexpair, LASEA, X-RIS, Spacebel ou encore bien d'autres. La diversité des profils illustre la densité et la maturité de notre écosystème.

Il faut relever quelques annonces importantes.

Tout d'abord, Safran Aero Boosters a lancé, avec le soutien de la Région wallonne et de la SFPI, son nouveau compresseur e-artemis sur le banc BeCOVER de Milmort, une infrastructure d'essai unique en Europe.

La FN Herstal a officialisé un partenariat stratégique avec Eurenco, destiné à sécuriser l'approvisionnement en poudre de haute performance, prolongeant ainsi un contrat stratégique de 1,7 milliard d'euros signé avec la Défense belge.

Par ailleurs, un contrat de maintenance à long terme, dans le cadre du programme CAMO, est actuellement en négociation entre FN Browning Group, John Cockerill et Thales Belgium, pour un montant estimé à 100 millions d'euros.

Enfin, en marge du salon, une décision relative à une éventuelle acquisition de nouveaux F-35 par la Belgique pourrait générer des retombées industrielles notables pour certaines entreprises wallonnes, telles que Feronyl à Mouscron.

Sur le plan opérationnel, les premiers retours sont prometteurs. Des contacts ont été noués avec des donneurs d'ordres européens, nord-américains et sud-américains. Plusieurs PME évoquent déjà des pistes de collaboration dans les domaines du spatial, de la défense, de la simulation, de l'intelligence artificielle et de la cybersécurité.

Le Gouvernement wallon, conscient des enjeux liés à la souveraineté industrielle, à la transition climatique et à l'autonomie stratégique, continuera à investir dans l'internationalisation et l'innovation. D'autres grands rendez-vous mondiaux sont déjà inscrits à l'agenda : Farnborough en 2026, le Congrès international d'aéronautique, ou encore Eurosatory.

La participation wallonne au Salon international de l'aéronautique et de l'espace du Bourget 2025 n'est pas une fin en soi. Nous savons tout le travail qui a été abattu en amont, de même que le travail qu'il reste à accomplir en aval. Elle est le reflet d'une stratégie à long terme visant à faire émerger une Wallonie industrielle forte, innovante, connectée aux grandes dynamiques européenne et transatlantique. Elle témoigne de notre volonté de positionner la Région wallonne comme un acteur incontournable des grandes filières de demain – aéronautique, spatial, technologies duales, défense – et de garantir à nos entreprises les conditions pour rayonner dans un monde en recomposition.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses et vos précisions. De fait, pour avoir eu l'occasion d'y passer, on ne pouvait pas louper le stand de l'AWEx et de la représentation belge en général. Il était très visible, mais surtout très fréquenté. Je remercie les équipes de l'AWEx pour le montage de cette opération.

Vous avez aussi souligné l'importance de plus en plus grande du secteur Défense au sein de l'aéronautique, qui était très visible, et que l'on voyait beaucoup de contacts à ce niveau.

Vous relevez la satisfaction de tous les exposants, au-delà de tout ce que vous avez cité comme contrat, partenariats et autres, de manière très diversifiée. On parle effectivement de plus en plus d'intelligence artificielle, de cybersécurité et autres.

Enfin, je rappelle toujours l'importance de ces salons, comme l'ont aussi souligné plusieurs participants, pour les relations intrabelges ou intrawallonnes. C'est aussi l'occasion pour des fournisseurs wallons de se rencontrer et parfois de découvrir qu'ils pourraient mieux collaborer, ou davantage collaborer. Cet objectif est atteint.

Continuons dans cette voie dans ce secteur qui prend de plus en plus d'importance.

**Question orale  
de M. Olivier de Wasseige  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « la suspension du traitement des dossiers  
liés au dispositif de soutien à l'emploi dans les  
secteurs d'activités marchands (SESAM) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la suspension du traitement des dossiers liés au dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands (SESAM) ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, il nous a été rapporté que le traitement des dossiers liés à la mesure SESAM a été suspendu en raison de la récente cyberattaque ayant affecté les systèmes informatiques de l'administration. Il semblerait qu'il soit toujours possible de soumettre les demandes, mais que celles-ci ne peuvent actuellement être traitées. Au moment où j'écris cette question, aucune échéance claire ne semble avoir été communiquée quant à un rétablissement du service.

Dans l'intervalle, les entreprises concernées se voient contraintes, lorsqu'elles souhaitent procéder à une embauche, de recourir à des contrats à durée déterminée ou à des missions d'intérim. Ces formes d'engagement ne bénéficient malheureusement d'aucun soutien financier. Or, pour un grand nombre de petites structures, cette aide constitue un levier essentiel pour concrétiser l'engagement d'un nouveau collaborateur.

L'indisponibilité actuelle du dispositif, voire le simple report de l'octroi de l'aide, pourrait dès lors suffire à dissuader certaines entreprises de procéder à l'embauche envisagée. Dans ce contexte préoccupant, nous souhaiterions vous interpellier quant à la possibilité de mettre en place une procédure alternative provisoire ou, à tout le moins, de garantir un effet rétroactif de l'aide pour les dossiers concernés.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de ce problème ? Avez-vous des informations sur la date du rétablissement de ce service ? Envisagez-vous dans l'intervalle une procédure alternative provisoire, électronique ou non ? Comment pourrait-on envisager une solution rétroactive ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, le 17 avril dernier, le SPW a été victime d'une intrusion informatique de grande ampleur qui a conduit à une coupure générale des connexions internet du SPW affectant tous les services numériques. En ce qui concerne l'outil qui permet aux agents de traiter les demandes SESAM, celui-ci n'a pas été impacté directement par l'intrusion informatique. Cependant, le traitement des demandes n'était plus possible sans les informations reçues, notamment du FOREm et de la Banque-carrefour de la sécurité sociale. L'introduction de nouvelles demandes n'était plus possible non plus, car « Mon espace » et le test PME étaient, eux aussi, hors service.

Depuis le 19 mai, les entreprises peuvent à nouveau introduire leur demande via « Mon espace » et l'administration a également mis en ligne un test PME alternatif depuis le début du mois de juin pour permettre aux entreprises de soumettre leurs demandes. La connexion avec les données du FOREm a pu être rétablie peu après, mais celles avec les données de la Banque-carrefour de la sécurité sociale ne l'est que depuis ce mardi 17 juin. Le SPW traite donc à nouveau les demandes introduites par les entreprises. Les demandes qui avaient été introduites avant l'intrusion informatique seront traitées en premier. Il faut aussi noter que les demandes qui ne nécessitaient pas de données externes ont pu être traitées malgré les problèmes informatiques. Pour le mois de juin, par exemple, 130 demandes ont déjà été traitées.

Quant à la mise en place d'une solution rétroactive, elle pourrait mettre les entreprises en difficulté. En effet, si celles-ci engagent le travailleur en pensant bénéficier de l'aide et que, après analyse de leur demande, elles ne sont pas éligibles, elles pourraient se retrouver en difficulté.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Je vous remercie pour votre réponse. Il est rassurant de voir que le service fonctionne à nouveau, malgré peut-être encore la partie Banque-carrefour de la sécurité sociale. Il n'y a donc pas besoin de procédure alternative provisoire. Espérons-le puisqu'il n'y a de fait pas de possibilité, comme vous l'avez dit, de procédure rétroactive, qu'il n'y a pas trop d'entreprises qui auront été touchées dans ce cadre et qu'il n'y a peut-être pas trop d'opportunités d'emploi qui n'auront pas été remplies par des entreprises qui auraient plutôt préféré passer par une solution alternative ou repousser l'engagement.

**Question orale**  
**de M. Olivier de Wasseige**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « les inquiétudes des travailleurs de Liberty**  
**Steel »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les inquiétudes des travailleurs de Liberty Steel ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce dossier fait régulièrement l'objet de nos échanges en commission. Je vous ai déjà interrogé à plusieurs reprises à ce sujet ; la dernière fois, en date du 13 mai, alors que nous évoquions la faillite de Liberty Steel.

Aujourd'hui, je souhaite y revenir à nouveau, tant les inquiétudes demeurent vives, notamment en ce qui concerne l'avenir des 520 travailleurs concernés et les répercussions économiques pour l'ensemble de la Région. Près de deux mois après l'annonce de la faillite, les travailleurs restent dans l'incertitude. Aucune information claire ne leur a été communiquée à ce jour concernant l'éventuelle reprise des activités ni au sujet du prêt qui devait être accordé par Wallonie Entreprendre pour faciliter un redémarrage. La CSC a par ailleurs indiqué avoir adressé un courrier exprimant plusieurs préoccupations, notamment en ce qui concerne le budget alloué à la formation, jugée inférieure aux besoins réels pour permettre une reconversion efficace des travailleurs.

Il est important de rappeler que ces ouvriers vivent une situation précaire depuis maintenant deux ans, les installations étant à l'arrêt depuis cette période et plusieurs mois de salaires impayés s'étant accumulés. Or, les données disponibles montrent que plus un retour vers l'emploi est tardif, plus les chances de réinsertion diminuent.

J'ai différentes questions à vous poser, sachant que, entre-temps, j'ai eu, comme tout le monde, l'opportunité de lire la réponse que vous avez faite à la CSC. Une partie de mes questions ont donc peut-être déjà trouvé des réponses, mais je vous laisserai les détailler par rapport à cette question.

Où en est le processus de recherche ou de sélection d'un repreneur ? Des candidats se sont manifestés. Quelles sont les conditions imposées ?

Le prêt évoqué via Wallonie Entreprendre est-il toujours d'actualité ? Quels en sont les modalités et le calendrier ?

Le Gouvernement wallon a-t-il prévu un accompagnement spécifique, notamment en matière de formation, pour permettre aux travailleurs concernés une reconversion rapide et qualitative ?

Enfin, le montant du budget formation annoncé correspond-il aux besoins estimés par les partenaires sociaux ? Envisagez-vous une réévaluation ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, je tiens tout d'abord à rappeler que je suis ce dossier avec la plus grande vigilance depuis de nombreux mois, comme un certain nombre de parlementaires, bien évidemment. À la suite de l'annonce de la faillite, le 22 avril dernier, j'ai immédiatement mobilisé Wallonie Entreprendre afin de soutenir activement la curatelle. Ce soutien s'est concrétisé par l'octroi d'un financement destiné à préserver l'outil industriel et à éviter toute dégradation des installations, conditions préalables à toute relance crédible. Wallonie Entreprendre a également facilité les contacts entre la curatelle et plusieurs repreneurs industriels sérieux. À ce jour, la curatelle a clôturé la réception des offres le 6 juin dernier. Elle est désormais engagée dans une analyse approfondie des propositions reçues en vue d'identifier la solution industrielle la plus viable, tant en termes de pérennité économique que d'impact sur l'emploi.

Concernant l'accompagnement des travailleurs, une cellule de reconversion a été activée depuis le 2 juin, en collaboration avec le FOREm et les partenaires sociaux. Dans le cadre de cette faillite, un budget de 62 625 euros a été alloué aux formations payantes sur la base du barème applicable, à savoir 125 euros par travailleur. Ce montant s'ajoute à l'ensemble des dispositifs de formation existants du FOREm, y compris l'accès aux centres de compétence.

Dans l'hypothèse où un dossier serait introduit auprès du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en faveur des travailleurs licenciés, des moyens financiers complémentaires pourraient être mobilisés afin de répondre aux besoins identifiés en matière de formation.

Soyez assurés que nous mobilisons l'ensemble des leviers disponibles dans le respect de nos compétences et des dispositifs en vigueur pour favoriser la relance industrielle du site et le reclassement d'un maximum de travailleurs concernés.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. de Wasseige.

**M. Olivier de Wasseige** (Les Engagés). – J'avais déjà été rassuré par votre réponse à la CSC. Je suis rassuré par tout ce qui est mis en place, notamment le dernier point sur une intervention possible du Fonds européen de réajustement qui pourrait compléter par rapport à toutes les problématiques, notamment de reconversion et de formation.

**Question orale  
de Mme Valérie De Bue  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « le financement des ASBL CEPAG et  
Réso »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le financement des ASBL CEPAG et Réso ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

**Mme Valérie De Bue** (MR). – Monsieur le Ministre, depuis 2004, la Région wallonne octroie annuellement une subvention aux ASBL CEPAG et Réso – des associations proches de la FGTB et de la CSC – dans le cadre de missions d'information et de conseil de première ligne des demandeurs d'emploi, notamment à travers le projet « Coup de boost », qui a vu le jour en 2016.

Jusqu'en 2024, aucun décret n'encadrerait ce dispositif. Depuis le 29 avril 2024, celui-ci est toutefois devenu structurel via un décret.

En quoi consistent leurs missions spécifiques ? Comment s'articulent-elles avec celles du FOREm ? Quelle est la collaboration entre les différents organismes ? Combien d'équivalents temps plein sont dévolus à ces missions ? Combien d'argent public ces associations reçoivent-elles chaque année ? Pourriez-vous me dresser le bilan des actions menées par ces deux associations ? Combien de demandeurs d'emploi ont été accompagnés ?

Comment sont-elles évaluées ? Un rapport d'évaluation existe-t-il ? Si oui, par qui est-il réalisé ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, en effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le dispositif « Coup de boost » est encadré par le décret. Le FOREm verse dans ce cadre une subvention annuelle de plus de 2 millions d'euros

aux ASBL partenaires CEPAG et Réso, principalement pour couvrir les coûts liés aux accompagnateurs sociaux et aux coordinateurs. Ce montant ne tient pas compte des ressources internes mobilisées par le FOREm, notamment en matière de personnel, de frais immobilier, frais stagiaires, et cetera. L'ensemble représente un coût estimé à près de 5 millions d'euros. Le dispositif mobilise actuellement 68 équivalents temps plein, dont 15 financés par le Fonds social européen plus. Dans « Coup de boost », les conseillers du FOREm accompagnent les jeunes sur l'orientation, la construction du projet professionnel et l'accès aux outils de recherche d'emploi. Les accompagnateurs sociaux issus du CEPAG et de Réso prennent en charge les frais à l'insertion : logement, santé, isolement, précarité, et cetera.

L'accompagnement combine des séances collectives et des entretiens individuels. Il s'appuie sur un réseau de partenaires locaux déjà actifs auprès de ce public, comme les cités et carrefours des métiers, les centres de formation ou encore les centres de compétence. Mon équipe a reçu en fin de semaine dernière le rapport d'activité couvrant la période 2021-2024. Ce document va faire l'objet d'une analyse approfondie. Les rencontres seront également organisées afin d'évaluer, à la lumière des résultats, la pertinence de ce dispositif et son articulation avec les autres services ou opérateurs compétents pour répondre aux problématiques sociales rencontrées par ces jeunes. Il s'agira notamment de s'interroger sur le rôle du FOREm dans la prise en charge de ces freins par rapport à d'autres acteurs tels que les services de santé ou d'autres relais de proximité.

D'après les dernières données fournies par le FOREm, 1 146 jeunes ont été accompagnés par le dispositif « Coup de pouce » entre 2021 et 2024. Sur les 748 jeunes ayant clôturé leur accompagnement au 31 décembre 2024, 145 ont obtenu un emploi en CDD, une centaine un CDI, 217 ont intégré une formation et 45 ont repris des études dans l'année qui a suivi la fin de leur accompagnement.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme De Bue.

**Mme Valérie De Bue** (MR). – Je relirai attentivement la réponse parce qu'il y a énormément de chiffres, mais j'entends bien la volonté d'évaluer pour voir comment l'argent public est investi. Je crois que c'est effectivement un peu le mantra de cette majorité d'utiliser l'argent à bon escient.

J'ai été particulièrement interpellée de voir cet argent public en partie financer des campagnes de communication qui visent à mettre à mal les actions et la politique du Gouvernement. Par exemple, l'ASBL CEPAG propose notamment des conférences telles que « Wallonie : Feu sur l'emploi de qualité » ou encore « Fédéral : les chômeurs dans le viseur ». Pour moi, il est honteux d'utiliser l'argent des citoyens dans ce cadre. Le financement public est destiné à

l'accompagnement. Dès lors, j'entends bien que vous êtes très attentif à l'évaluation et je compte sur vous, Monsieur le Ministre.

**Question orale**  
**de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'abrogation du décret du 10 juin 2021**  
**relatif à la pérennisation des emplois créés dans**  
**le cadre du dispositif des aides à la promotion**  
**de l'emploi (APE) et à la création d'emplois**  
**répondant à des besoins sociétaux prioritaires**  
**prévus le 1er janvier 2027 »**

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « la réforme des aides à la promotion de**  
**l'emploi (APE) »**

**Question orale**  
**de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « la réforme des aides à la promotion de**  
**l'emploi (APE) »**

**Question orale**  
**de Mme Patricia Van Walle**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « la réforme des aides à la promotion de**  
**l'emploi (APE) »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme De Rodder, sur « l'abrogation du décret du 10 juin 2021 relatif à la pérennisation des emplois créés dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi (APE) et à la création d'emplois répondant à des besoins sociétaux prioritaires prévus le 1er janvier 2027 » ;
- Mme Linard, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Lazon, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) » ;
- Mme Van Walle, sur « la réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) ».

La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, vous avez récemment annoncé que le décret APE de 2021 sera abrogé au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Vous précisez que ce dispositif sera remplacé par des subventions de soutien à l'emploi, directement octroyées par les politiques sectorielles elles-mêmes.

Sur base du cadastre APE et des rapports d'activité annuels des employeurs, les Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles procéderont à un rattachement des employeurs bénéficiaires à un secteur spécifique.

Un décret-cadre entérinera l'abrogation du dispositif APE et instaurera des règles communes auxquelles chaque ministre fonctionnel devra se conformer pour récupérer les moyens issus du dispositif APE. Ce décret-cadre sera complété par un accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, garantissant un financement partagé de certaines compétences sans transfert institutionnel. Chaque ministre sectoriel devra ensuite intégrer ces principes dans ses propres textes réglementaires d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous garantir le maintien intégral des moyens aujourd'hui globalement alloués au dispositif, sachant que vous avez déjà supprimé l'indexation pour les pouvoirs locaux ? Selon votre collègue, le ministre Desquesnes, le Gouvernement a validé un mécanisme de transfert vers les ministres fonctionnels pour que les moyens soient globalisés et progressivement rééquilibrés. Que recouvre ce rééquilibrage ? Des pertes sont-elles à déplorer chez certains employeurs ? Si oui, selon quels critères ?

Il précise que les moyens des APE non marchands seront au contraire immunisés par rapport aux efforts budgétaires. Confirmez-vous bien cette immunisation des moyens actuels au bénéfice du secteur non marchand ? Qu'en est-il de l'immunisation pour le secteur des pouvoirs locaux ? Pouvez-vous également garantir le maintien des emplois actuels ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, comme ma collègue, je reviens vers vous au sujet de la réforme des aides à l'emploi que vous avez annoncé vouloir mener dans les prochains mois. Pour rappel, cette réforme concerne potentiellement 65 000 travailleuses et travailleurs, 4 000 employeurs et un budget total de 1,3 milliard d'euros. Autant dire que les enjeux sont considérables et que les choix qui seront posés devront être rigoureusement réfléchis et objectivés. Dans ce contexte, une concertation approfondie apparaît comme indispensable. Il

semblerait donc que vous souhaitiez confier à chaque ministre fonctionnel la responsabilité de l'attribution des points APE dans son champ de compétences, retirant ainsi cette mission des seules mains du ministre de l'Emploi.

Vous avez également souligné à plusieurs reprises l'opacité actuelle du système. Sur ce point, nous partageons votre volonté de renforcer la transparence. La mise en place d'un cadastre exhaustif et à jour nous semble en effet un minimum légal et nécessaire. La CODEF, qui rassemble plus ou moins 600 employeurs du secteur associatif, s'est récemment inquiétée par courrier des orientations possibles de cette réforme. Elle s'interroge notamment sur le manque de clarté des catégories sectorielles retenues, certaines apparaissant trop larges, floues ou redondantes.

Certaines catégories apparaissent très larges, comme la catégorie « Économie sociale » ou « PME ». Certaines se chevauchent, comme la catégorie « Matières culturelles », « Animation culturelle » ou « Médiathèques ». D'autres sont absentes, comme « Bibliothèques » ou « Arts de la scène ». Certaines n'existent pas ou n'existeraient pas, comme les aides à domicile ou tout ce qui concerne l'intégration. Dès lors, vis-à-vis de ces catégories, elles s'inquiètent de ce que certains ou certaines soient exclus du système.

Par ailleurs, l'inquiétude principale concerne le budget qui sera alloué au dispositif. Vous avez déjà laissé entendre votre intention de le réduire, ce qui impliquerait une baisse du nombre de points APE et potentiellement une vague de suppressions d'emplois.

Vous avez présenté, lors de la séance conjointe des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 12 juin dernier, une note relative à la méthodologie qui encadrera cette réforme. Dans ce cadre, j'aimerais vous poser les questions suivantes. Pouvez-vous nous communiquer les principaux axes méthodologiques qui guideront la réforme des APE ? Par rapport à ces différentes catégories, avez-vous des informations à nous donner qui pourraient rassurer les uns et les autres ?

Confirmez-vous votre volonté de réduire le budget global du dispositif ? Si oui, dans quelle mesure ? Par exemple, si certaines catégories n'existaient pas dans votre méthodologie, cela signifie-t-il qu'il n'y a plus de budget pour ce secteur ?

Il est prévu un accord de coopération entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles qui garantit un financement partagé de certaines compétences sans transfert institutionnel. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cet accord ? Comment pensez-vous procéder ? Quel est le calendrier prévu pour cette réforme ? Une consultation large et structurée avec les secteurs concernés est-elle bien prévue ?

Enfin, les remarques formulées par la CODEF, notamment sur les fameuses catégories de secteurs, ont-elles été prises en compte ? Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous fournir aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, à l'issue du gouvernement conjoint de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne, vous avez annoncé le transfert des moyens du régime APE vers des politiques fonctionnelles dès 2027. Conformément à la DPR et contrairement aux rumeurs diffusées parfois par certains dans le but de semer l'inquiétude au sein de la population, le secteur non marchand est bien immunisé.

En fait, les aides APE ne sont pas de véritables aides à l'emploi. Elles constituent plutôt un soutien à des secteurs structurellement sous-financés. Il semble donc bien plus pertinent de renforcer le financement à la source via un cadre décrétoal, plutôt de continuer à colmater les brèches via les APE.

De plus, le régime APE entraînait une inégalité marquée entre les acteurs. Certains y avaient accès, d'autres non. Revenir à un principe d'égalité avec des critères clairs et définis par les ministres fonctionnels qui, eux, disposent d'une connaissance fine de leurs compétences respectives, est une évolution souhaitable.

Un chantier de grande ampleur s'ouvre désormais devant vous : le rattachement des APE à un secteur spécifique. C'est un exercice long, complexe et qui devrait être mené avec rigueur pour garantir l'efficacité de la réforme. Comment envisagez-vous de procéder concrètement ? L'un des grands défis consistera à préparer les décrets et accords de coopération nécessaires à l'intégration des crédits APE dans leurs politiques fonctionnelles. Cela représenterait un travail conséquent, d'autant plus exigeant au regard du calendrier annoncé, qui est assez serré.

Enfin, cette réforme est certes justifiée du point de vue de la transparence et de l'équité. Toutefois, il est essentiel de prévoir une période de transition suffisamment longue pour permettre à chaque acteur concerné de s'adapter et de mettre en œuvre les changements requis. Pouvez-vous nous en dire davantage sur cette période transitoire ?

Cette réforme exige également un important travail de dialogue et de concertation avec les secteurs. Ce n'est qu'en adoptant une posture pédagogique et en maintenant une discussion ouverte que nous pourrions démontrer aux acteurs concernés les bénéfices réels de cette réforme.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Van Walle pour poser sa question.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Monsieur le Ministre, vous l'avez confirmé, au 1<sup>er</sup> janvier 2027, le décret APE sera abrogé. Vous parlez de simplification, d'efficacité et de meilleure gouvernance, mais, en réalité, ce que vous préparez, c'est la suppression d'un pilier de l'emploi public et associatif.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 72 000 travailleuses et travailleurs sont concernés. On parle ici des éducateurs de rue, des aides-soignants, des puéricultrices, des animateurs culturels, des agents d'entretien et de plein d'autres personnes. Ce sont eux qui assurent les services les plus proches pour les gens dans nos quartiers, nos crèches, nos maisons de repos, nos télé locales, nos médiathèques ou nos bibliothèques.

Qui va en payer le prix ? Les communes. Quand vous retirez le financement des APE, elles doivent compenser, mais avec quels moyens ? Elles auront deux choix : soit supprimer les postes, alors que vous criez sur tous les toits qu'un taux de 80 % est un but à atteindre, soit augmenter les taxes, ce qui est déjà ce que l'on observe.

Votre réforme n'est pas seulement brutale sur le fond, elle l'est aussi sur la forme. La CODEF, qui représente 607 employeurs et plus de 2 000 postes APE, vous alerte. Elle annonce 250 millions d'euros d'économies et dénonce l'absence de concertation, le flou total sur les critères de transfert et l'incohérence des rattachements sectoriels.

Ce n'est pas la première fois puisque, en 2019, vous aviez déjà tenté une réforme similaire et aviez reculé sous la pression des syndicats, des associations et des communes. Aujourd'hui, vous revenez à la charge, avec la même logique et la même opposition.

Vous nous parlez de lisibilité, mais ce que vous organisez est une déresponsabilisation. Demain, chaque ministre décidera, selon ses priorités, ses marges budgétaires et ses affinités. Où est la cohérence ? Où sont les garanties pour les employeurs et pour les travailleurs ?

Prévoyez-vous une véritable concertation avec tous les acteurs de terrain, c'est-à-dire les organisations syndicales et l'ensemble des fédérations d'employeurs ?

Que répondez-vous aux communes qui craignent de devoir compenser la perte des APE par des hausses de taxes ou des suppressions de services ?

Pouvez-vous garantir que la réforme ne mènera à aucune suppression d'emploi dans les structures financées par les APE ? Si pas, pouvez-vous jouer cartes sur table ? Quels emplois vont disparaître ? Combien de puéricultrices y aura-t-il en moins dans nos crèches ? Combien d'éducateurs en moins dans nos écoles ? Combien d'infirmières et d'aides-soignantes en moins dans nos hôpitaux et nos maisons de repos ?

Votre collègue, le ministre Desquesnes, a indiqué que le secteur non marchand serait immunisé des effets de cette réforme. C'est d'ailleurs inscrit dans votre DPR. Quels secteurs votre réforme va-t-elle donc toucher ?

(M. Maillen, Vice-Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames les Députées, vos questions se réfèrent en partie aux très nombreuses réponses que j'ai déjà pu donner en commission et en séance plénière quant aux défaillances du système actuel APE ainsi qu'aux motivations de ma réforme.

Je vous rassure, Madame Van Walle, ce ne sont pas les syndicats qui m'ont fait reculer en 2019 par rapport à ma réforme. Jamais les syndicats ne me feront reculer par rapport à une réforme. Chacun joue son rôle. Il est clair qu'il y a une réticence au changement.

Je ne vais pas réexpliquer tout l'historique des défaillances du système APE puisque je l'ai déjà fait en commission et, si vous le souhaitez, je le referai.

Je n'aime pas l'injustice, et le dispositif APE a créé un certain nombre d'injustices. La solution de ma prédécesseure a été de confirmer ces injustices et de dire : « On ne change rien ». Il est évidemment plus facile de dire : « Il n'y aura pas un employeur qui sera touché puisqu'on ne touche à rien ».

On a immunisé un système qui, au fil du temps – Mme Lazon a raison de dire que ce n'est plus un système qui aide l'embauche ou à l'emploi, notamment de publics plus précarisés –, est devenu une aide structurelle à toute une série de secteurs, aussi aux pouvoirs locaux. Il y a tout de même des mandataires locaux ici.

À l'époque, le dispositif permettait d'embaucher pour encadrer des personnes plus éloignées du marché du travail. Tout cela a volé en éclat. Aujourd'hui, vous avez des pouvoirs locaux qui peuvent engager une architecte, un ingénieur. Ce n'était pas du tout l'objet, au départ.

Comment peut-on expliquer que, au fil du temps, 11 zones de police sur les 69 en Wallonie bénéficient de dispositifs APE ? Que quatre zones de secours sur 12 bénéficient de points APE, et pas d'autres ? Ou encore que 37 régies communales en bénéficient sur 104 au total en Wallonie ? Comment peut-on justifier qu'un club de la presse dans le Hainaut bénéficie d'un dispositif APE quand la Maison de la presse à Liège n'en bénéficie pas ? Comment peut-on expliquer que, dans le cadre de la convention « Enseignement », des

équivalents temps plein soient octroyés à « Latitude jeunes Mons-Wallonie picarde », laquelle dépend du réseau Solidaris, pour mettre à disposition des instituteurs et encadrer des plaines de vacances ? Comment justifier que, dans le cadre de cette convention, deux équivalents temps plein soient octroyés à Pro Velo, alors que Pro Velo bénéficie déjà d'une somme importante en matière d'APE ? Comment peut-on expliquer qu'un centre d'éducation populaire, le centre André Genot CEPAG, qui est porteur de campagnes antipolitiques du Gouvernement, soit subventionné ? Comment peut-on accepter qu'une ASBL – qui propose, certes, des services de dépannage social comme du nettoyage pour des publics précarisés – propose également des services de titres-services ? Comment s'assurer qu'une même nettoyeuse subventionnée APE pour le dépannage social n'aille pas également travailler chez des clients en titres-services ?

Comment peut-on accepter des dispositions APE pour des ASBL ou des intercommunales – même si elles n'ont pas un but de lucre – qui réalisent des activités marchandes ou commerciales ? Comment peut-on accepter que des ASBL, qui organisent des événements et séjours payants comme des anniversaires pour enfants, des activités de *team building*, des mariages et même sous référence booking.com ou Airbnb, bénéficient d'argent public ? Comment peut-on expliquer que quelques clubs sportifs amateurs, au détriment de centaines et centaines d'autres qui n'en bénéficient pas, puissent disposer du dispositif APE ?

Je peux vous multiplier encore tous ces exemples et les exposer pendant une demi-heure dans cette commission. Comment peut-on justifier tout cela ? Je refuse de partir du principe que l'on ne doit rien changer parce que cela a toujours été de la sorte. Je ne mets pas en cause le dispositif et le besoin structurel – je vais y revenir –, mais je dis que toutes ces injustices, toutes ces inégalités qui ont été construites dans le temps, il faut y mettre fin. Il faut avoir le courage de le faire. C'est l'équité et c'est la justice sociale.

Par rapport aux questions posées, il faut expliquer que la méthodologie de réforme du dispositif APE a été validée par le Gouvernement. Elle s'articule autour de quatre points.

D'abord, l'abrogation du décret du 10 juin 2021, avec un objectif d'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Dans la pratique, le constat est clair : les APE ne sont pas conçues pour permettre à la Wallonie de cibler des personnes qui, sans aide, n'accéderaient pas au marché du travail. La décision d'abrogation de ce système, hérité des années 80, constitue une étape majeure. Il en va du bon sens et de la bonne gouvernance. Cela étant, des services essentiels sont réalisés grâce à ces subventions.

Par conséquent, en parfaite cohérence avec la DPR et dans le but d'offrir de meilleurs services à la

collectivité, il convient que le budget APE soit transféré et intégré dans les politiques sectorielles de soutien à l'emploi. Cette réforme constitue une opportunité unique pour enfin mieux agir en faveur des besoins légitimes des Wallonnes et des Wallons. Cela concerne certains secteurs : l'accueil de la petite enfance, l'aide aux personnes âgées, l'aide aux personnes en situation de handicap, notamment.

Le deuxième point porte sur les modalités d'octroi, de liquidation et de contrôle des APE ayant cours d'ici à l'abrogation du dispositif. Ces dernières restent d'application.

Le troisième point, les textes de la réforme seront interdépendants, de sorte que l'abrogation des APE sera effective au moment où les dispositifs sectoriels prendront la relève. Prétendre que cette réforme va menacer 72 000 emplois est du pur mensonge pour agiter les peurs. Ce n'est pas ma manière de faire de la politique.

Ces textes seront les suivants :

- un décret-cadre fixera les modalités d'abrogation et de transfert des moyens APE aux politiques fonctionnelles, en veillant au respect d'une série de principes clés de bonne gouvernance – transparence, équité, justice et simplification – et de soutien à l'emploi ;
- pour les secteurs relevant des compétences communautaires, et sur la base des mêmes principes clés, un accord de coopération garantira la sécurité juridique de cette mise en commun de moyens entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il ne s'agit clairement pas d'un transfert de compétences ;
- des décrets fonctionnels seront déposés par chaque ministre fonctionnel pour asseoir les transferts budgétaires sur une base décrétable.

Ces régimes de soutien à l'emploi sectoriel pourront, le cas échéant, s'implémenter de manière phasée. En effet, à terme, l'instauration de critères objectifs d'octroi induira nécessairement, pour les employeurs bénéficiaires actuels, des pertes, voire des hausses, par rapport aux subventions actuelles.

C'est un changement de paradigme majeur qui relève du courage et de la responsabilité politique. Il s'agit de rétablir une égalité de traitement dans une logique d'efficacité et de meilleure affectation des deniers publics.

Les modalités précises de ces phasages seront convenues sur la base d'un examen des situations spécifiques aux différentes compétences fonctionnelles. Conformément à la DPR, l'élaboration de ce nouveau cadre normatif se fera dans le respect de la concertation sociale.

Le quatrième point concerne le rattachement sectoriel du cadastre. Le cadastre APE mis en ligne sur

le site du FOREm à la suite de la réforme de ma prédécesseure contient des données déclaratives et ne rattache pas directement chaque employeur à un secteur. C'est ce qu'a évoqué Mme Linard.

Un important travail est donc en cours pour objectiver le cadastre avec un groupe de travail technique qui est à l'œuvre et qui rassemble des représentants de cabinets des deux Gouvernements, mais aussi de l'UNIPSO. Les rapports d'activité des employeurs, les agréments et les projets justifiant l'octroi initial des subventions APE sont autant de sources qui seront prises en compte pour déterminer ces rattachements.

Enfin, en ce qui concerne les économies prises sur le dispositif APE, je souhaite en effet, sur la base du cadastre objectivé, proposer au Gouvernement que des économies soutenables soient réalisées sans que cela impacte les secteurs répondant aux besoins sociétaux prioritaires. Il est évident qu'un dispositif pesant plus de 1,3 milliard d'euros, soit 6 % du budget wallon 2025, participe à l'effort collectif de réduction du déficit budgétaire de moitié d'ici à 2029, comme le Gouvernement s'y est engagé.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Le flou est toujours là parce que vous ne répondez pas à la question, mais peut-être est-ce une forme de réponse. Vous refusez de garantir à ce stade le maintien intégral des moyens. Vous me le confirmez.

Les dispositifs APE sont très inquiets et les pouvoirs locaux nous alertent déjà parce que, sans l'indexation, ils seront contraints à des choix impossibles. Je vois que cela vous fait sourire, mais c'est vrai. Soit ils devront augmenter la taxation, soit ils devront supprimer de l'emploi.

Comme je vous l'ai déjà dit, vous êtes le ministre de l'Emploi et j'aimerais pouvoir vous aider à choisir les bonnes réformes, mais on a l'impression que vous voulez systématiquement casser l'emploi. En tout cas, vous ne m'apportez pas la preuve du contraire.

Les APE, c'est de l'aide à la promotion de l'emploi. Je me demande encore aujourd'hui comment vous allez faire pour atteindre ce taux d'emploi. Je ne suis pas notaire du passé et j'entends toutes les critiques, mais je tenais à vous le dire.

En janvier, vous allez faire appliquer votre réforme. Je suis curieuse de voir si vous ne pouvez pas, dans ce dispositif, mettre en place une période de transition afin que l'arrêt, pour certains employeurs, ne soit pas trop brutal et qu'il puisse y avoir la transition la plus douce possible malgré les mesures que l'on redoute tant.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Les points APE soutiennent des services aux citoyennes et aux citoyens. Je peux entendre que la répartition n'a pas été faite, historiquement parlant, de manière logique. Cependant, aujourd'hui, l'existant est celui qui existe, tel que vous l'avez, entre autres, évoqué, mais pas seulement.

Il y a des APE dans plein de secteurs et dans des services fondamentaux pour la population, que ce soit dans les crèches, l'enseignement, l'associatif, l'accueil extrascolaire ou les médias de proximité. Il y a plein de domaines dans lesquels ces APE existent.

Comment faire en sorte de ne pas supprimer les services qui sont rendus et qui jouent un rôle fondamental dans plein de secteurs si l'on met tout à plat et que l'on fait fi de l'existant ? On ne peut pas faire cela non plus. Cela ne veut pas dire que ce travail de transparence ou qu'une réforme ne peut pas exister. Comment maintenir les services rendus à la population par des associations ou d'autres qui existent aujourd'hui ?

Il y a un risque de pertes d'emploi parce que, si vous diminuez le budget, vous diminuez le nombre d'APE. Cela va mener à des pertes d'emploi, là où vos intentions avec vos partenaires, ici et sous l'Arizona, sont d'atteindre un taux d'emploi de 80 %. Ce taux n'a jamais été acquis nulle part, historiquement parlant. Donc, plus vous enlevez des outils pour y arriver – ceci en est un, mais il y en a d'autres auxquels vous touchez – moins vous risquez d'y arriver.

Vous avez dit : « On va continuer à soutenir les secteurs prioritaires ». J'aimerais bien savoir qui va déterminer ce qui est prioritaire. Les actions menées au service des citoyens et citoyennes me semblent prioritaires. Comment allez-vous travailler ? Je vous invite à travailler en concertation avec les premiers concernés pour ne pas arriver à des situations catastrophiques.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Vous avez rappelé les objectifs de transparence, d'équité, de rationalisation et de simplification que nous partageons. Vous conviendrez que l'ambition de cette réforme est très grande. Pour Les Engagés, conformément à la DPR, la protection du non-marchand reste une priorité.

Vous avez indiqué que vous alliez respecter la concertation. En effet, pour être à la hauteur des enjeux et réussir cette réforme, la concertation est importante.

Cette réforme peut réussir si elle est bien préparée, lisible et concertée.

Je reprends vos termes : « Mieux agir pour répondre aux besoins sociétaux des Wallons et des Wallonnes dans les secteurs prioritaires, notamment la petite enfance et l'aide aux personnes âgées ». Étant donné que la réforme commence, nous resterons vigilants quant aux secteurs qui seront concernés.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Van Walle.

**Mme Patricia Van Walle** (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos différentes réponses.

Je ne vais pas répéter ce que mes collègues Ecolo et PS ont dit. On reviendra vers vous quand le projet de réforme sera là.

Je n'ai pas très bien entendu si le budget global était maintenu ou pas. J'ai entendu qu'on le maintenait puis j'ai entendu parler d'économie soutenable. Ce n'est pas très clair, mais on reviendra vers vous à ce moment-là.

Je voudrais répéter que couper dans les APE implique moins d'emplois et moins de services. Les communes devront plus taxer si elles veulent maintenir ces emplois, ce qui n'est pas à l'avantage du citoyen.

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « les différences de taux d'emploi par zones  
géographiques »**

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « les différences de taux d'emploi par  
tranches d'âge »**

**Question orale  
de Mme Dorothée De Rodder**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « le taux d'emploi chez les jeunes »**

**Question orale  
de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'emploi des jeunes »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- Mme Lazon, sur « les différences de taux d'emploi par zones géographiques » ;
- Mme Lazon, sur « les différences de taux d'emploi par tranches d'âge » ;
- Mme De Rodder, sur « le taux d'emploi chez les jeunes » ;
- Mme Linard, sur « l'emploi des jeunes ».

La parole est à Mme Lazon pour poser ses questions.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, l'institut Itinera a récemment livré une analyse approfondie de l'évolution du marché de l'emploi en Belgique sur la période 2006-2022, à partir des données de la Banque-carrefour de la sécurité sociale.

Cette étude met en évidence des disparités territoriales particulièrement marquées, en particulier lorsqu'on compare les taux d'emploi entre communes situées de part et d'autre de la frontière linguistique, c'est-à-dire entre la Wallonie et la Flandre. Ces écarts interrogent directement l'efficacité comparée des

politiques régionales de l'emploi et leur capacité à répondre aux réalités locales.

Au-delà de cette fracture régionale, un autre constat préoccupant est celui de la concentration de l'inactivité dans les grands centres urbains. En effet, les grandes villes affichent des taux d'emploi sensiblement plus faibles que la moyenne nationale. Cela relève des questions sur l'efficacité des mécanismes d'accompagnement dans les environnements urbains denses.

À cet égard, des écarts de performance entre villes interpellent. Anvers est parvenu à améliorer significativement l'emploi des femmes, y compris celles issues de l'immigration, tandis que Bruxelles, confrontée à une population comparable sur le plan sociologique, n'a pas obtenu les mêmes résultats. Ce contraste est interpellant. Avez-vous pu identifier les causes profondes de cette différence de taux d'emploi qui persiste dans plusieurs régions et milieux urbains ? Quels leviers concrets entendez-vous activer pour y remédier ?

Par ailleurs, comment la Wallonie peut-elle s'inspirer utilement du modèle flamand pour mieux accompagner vers l'emploi les publics les plus éloignés du marché ?

Je continue avec ma deuxième question.

Cela concerne toujours l'analyse de l'Institut Itinera qui a mis en évidence les données relatives à l'emploi en Belgique pour la période 2006-2022, s'appuyant sur des chiffres fournis par la Banque-carrefour de la sécurité sociale. Cette étude apporte un éclairage précieux sur l'évolution de la structure du marché de l'emploi en croisant les données selon les tranches d'âge et les réalités locales commune par commune.

D'abord, une information intéressante est que la tranche d'âge 25-54 ans a un taux d'emploi qui atteint les 80 %. Ensuite, il ressort de cette analyse que la part des travailleurs âgés de plus de 55 ans a connu une augmentation significative, traduisant une réactivation de ces travailleurs.

En revanche, la situation des jeunes adultes, en particulier les 18-24 ans, est plus préoccupante : leur taux d'emploi est en recul. C'est le seul groupe pour lequel c'est le cas. Si l'allongement de la durée des études peut en partie expliquer cette évolution, il ne s'agit pas d'une cause suffisante. En Flandre, par exemple, cette tendance ne se vérifie pas de manière équivalente, ce qui suggère que d'autres facteurs sont à l'œuvre.

Par ailleurs, comme le souligne Jean Hindriks dans son analyse, l'augmentation globale du taux d'emploi ces dernières années est principalement portée par l'intégration croissante des femmes sur le marché du travail. Ce progrès mérite d'être salué, mais il ne doit

pas occulter les difficultés persistantes rencontrées par d'autres segments de la population. Les personnes d'origine étrangère accusent toujours un retard préoccupant en matière d'accès à l'emploi. Il précise également que remettre l'ensemble des chômeurs à l'emploi ne sera pas suffisant pour atteindre un taux d'emploi de 80 % ; il faut également s'attaquer aux personnes inactives.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder pour poser sa question.

**Mme Dorothée De Rodder (PS).** – Monsieur le Ministre, Jean Hindriks, professeur d'économie à l'UCLouvain et fondateur de l'Itinera Institute, a décortiqué le marché du travail depuis 2006 pour identifier les dynamiques, les obstacles, et dessiner les défis à relever. De cette étude, il tire une leçon importante, la baisse du taux d'emploi chez les jeunes, et constate une baisse significative du taux d'emploi chez les 18-24 ans depuis 2006.

Il précise : « On voit une difficulté à organiser cette transition de l'enseignement vers l'emploi. Il y a peut-être une réticence, une certaine barrière psychologique, une peur de monter sur le marché du travail ».

L'accès plus généralisé aux études supérieures ne suffit pas à expliquer ce retard dans l'arrivée sur le marché du travail, je le cite toujours : « Si l'on regarde le même groupe en Flandre, on voit que 40 % sont à l'emploi, tandis qu'en Wallonie ce sont 30 % et à Bruxelles seulement 25 % ».

Avez-vous pris connaissance de cette étude ?

Quelles sont les mesures envisagées pour améliorer le taux d'emploi des jeunes en Wallonie ?

Envisagez-vous, par exemple, de renforcer les dispositifs de type « Coup de boost » qui ciblent précisément les jeunes inactifs ?

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, je ne vais pas refaire l'historique, mais il y aurait aujourd'hui un souci avec le taux d'emploi des jeunes qui serait à la baisse. Alors que les majorités de l'Arizona – MR et Engagés – ont annoncé vouloir atteindre un taux d'emploi jamais atteint par aucune région de 80 % d'ici 2030, l'analyse du taux d'emploi révèle des disparités importantes, qu'elles soient territoriales – puisque le taux d'emploi est plus faible dans les grandes villes –, genrées – le taux d'emploi chez les hommes est de 73 %, mais 66 % chez les femmes – ou relatives à l'âge. En effet, l'inactivité souvent oubliée dans le débat sur l'emploi touche principalement les 18-24 ans et les 55-64 ans.

J'aimerais vous interroger plus précisément sur les jeunes, puisque plus d'un sur deux est inactif : un chiffre lié à la poursuite des études. Ils sont inactifs sur le marché de l'emploi pour plusieurs raisons, qui ne sont pas seulement liées aux études, mais aussi aux difficultés d'accès à l'emploi. Entre 2006 et 2022, la période d'étude du professeur Hindriks et de l'UCLouvain, le taux d'emploi des jeunes est le seul à baisser, il passe de 41 % à 36 %.

L'augmentation de l'inactivité chez les jeunes est étroitement liée à l'allongement de la durée des études, ce qui aurait pu être intéressant si plusieurs jeunes avaient pu accéder aux études. Cependant, c'est lié à l'allongement de la durée des études puisque la réforme de Bologne et le décret Paysage ont fortement modifié les parcours académiques. Dès lors, cela a une incidence sur le marché de l'emploi.

Les jeunes adultes sont sous-représentés sur le marché de l'emploi. Ce phénomène s'explique en grande partie par la poursuite des études puisque 51 % des 18-24 ans étaient encore étudiants en 2021 selon plusieurs sources. Cette surreprésentation des jeunes hors de l'emploi s'explique aussi par la spécificité de notre système éducatif :

- un taux de redoublement élevé, 25 % des élèves ont au moins un an de retard, contre 8 % en moyenne dans l'OCDE ;
- un décrochage scolaire important et mal mesuré ;
- des pénuries d'enseignants ;
- un fort absentéisme.

À chaque tranche d'âge, on observe une constante : les femmes sont moins nombreuses à occuper un emploi que les hommes, chez les jeunes aussi. Cet écart de genre dans l'accès à l'emploi reflète des inégalités persistantes souvent liées à des choix contraints, des responsabilités familiales ou un accès inégal aux opportunités professionnelles.

L'origine des individus joue aussi un rôle important dans leur présence sur le marché du travail. Par exemple, les personnes d'origines étrangères, en particulier celles dont les origines sont hors de l'Union européenne, sont nettement sous-représentées dans l'emploi en Belgique.

Ce constat met en lumière la nécessité d'une inclusion plus forte dans les politiques de l'emploi en travaillant sur la reconnaissance des diplômes, la lutte contre les discriminations, l'accès à la formation et l'accompagnement personnalisé.

Jean Hindriks s'interroge sur ce phénomène pour les 18 à 25 ans. On constate une difficulté à organiser cette transition de l'enseignement vers l'emploi et une réticence, voire une certaine barrière psychologique ou une peur de monter sur le marché du travail.

Monsieur le Ministre, au regard de ce contexte, avez-vous pris connaissance de cette étude de l'Itinera

Institute ? Quelle en est votre analyse en ce qui concerne les jeunes ? Quels dispositifs spécifiques mettez-vous en place pour accompagner les jeunes de 18-25 ans vers l'emploi ? Que mettez-vous en place pour lutter contre les freins transversaux qui, aussi chez les 18-25 ans, éloignent encore plus de l'emploi les femmes ou les personnes d'origines étrangères ?

Que mettez-vous en place pour réintégrer dans le circuit de l'emploi les jeunes qui ont décroché de l'école et qui seront de plus en plus nombreux au regard des mesures prises par la ministre Glatigny ou qui éprouvent une réticence, voire une peur, à monter sur le marché de l'emploi ?

**M. le Président.** – Chers collègues, je vous rappellerai que, lors des questions jointes, c'est trois minutes par personne. Vous êtes à 4 minutes 15. J'ai été très gentil.

La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Mesdames les Députées, les données de Statbel mettent en lumière un écart sensible. Le rapport d'Itinera avance plusieurs facteurs pour expliquer ces différences.

En Flandre, on observe une proportion plus élevée de diplômés de l'enseignement supérieur, un réseau de transport plus dense facilitant l'accès à l'emploi, ainsi qu'un tissu socioéconomique plus cohérent. Ces éléments se traduisent par une homogénéité des taux d'emploi entre communes. C'est le reflet d'une plus grande cohésion territoriale.

À l'inverse, la Wallonie reste marquée par d'importantes disparités. Dans les grandes villes comme Charleroi, Liège ou Mons, les taux d'emploi sont bien plus faibles que dans les zones périurbaines plus dynamiques. Cette tendance s'accompagne d'un exode urbain et d'une concentration de la précarité dans les centres-villes.

Il faut aussi rappeler que la Flandre a engagé ces dernières années une réforme en profondeur de son système d'accompagnement des chercheurs d'emploi, combinant efficacité, responsabilisation et personnalisation. C'est ce que nous sommes en train de faire à travers cet encadrement, cet accompagnement des chercheurs d'emploi, notamment des plus jeunes, mais aussi dans le fonctionnement et le changement de paradigme au sein du FOREm.

Si l'on analyse le taux d'emploi national par tranche d'âge, les écarts sont également significatifs. Chez les 25-54 ans, le taux d'emploi avoisine les 80 % ; chez les 55-64 ans, l'augmentation de l'activité peut être attribuée à divers facteurs, notamment la réforme des retraites, l'amélioration générale de la santé, l'évolution des conditions de travail ou encore l'augmentation du

coût de la vie. À l'inverse, le recul de l'activité chez les 18-24 ans peut quant à lui être expliqué par l'allongement de la durée des études supérieures et l'augmentation du nombre de jeunes suivant des études supérieures. La part des jeunes poursuivant un enseignement supérieur est passée de 35 % en 2006 à plus de 50 % en 2021 en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui a contribué à retarder l'entrée des jeunes sur le marché de l'emploi.

Je me réjouis que certaines formations politiques m'interrogent par rapport à l'allongement de la durée des études, parce que si l'on peut se réjouir que plus de jeunes aient accès aux études, on sait aussi que le taux d'échec est très important dans l'enseignement supérieur. Un décret Paysage avait été mis en place pour justement réduire l'allongement de la durée des études auprès de chaque étudiant et certaines formations en ont décidé autrement en fin de législature dernière. C'est évidemment très dommageable, c'est un constat. Quand on regarde le benchmark par rapport à d'autres pays européens, on a un taux d'échec très important dans l'enseignement supérieur.

Face à ces constats, un changement de paradigme s'impose : la Wallonie a besoin d'un accompagnement vers l'emploi plus efficace, plus structuré et plus cohérent. C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ce que nous mettons en place. C'est dans cette optique que j'ai proposé la réforme en profondeur de notre système d'accompagnement et de suivi des chercheurs d'emploi. Son principe central repose sur une responsabilité partagée entre tous les acteurs : le chercheur d'emploi, le FOREm, les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et les employeurs, afin d'assurer une réelle cohérence des parcours en fonction des besoins de chaque personne.

Les personnes les plus éloignées de l'emploi, dont les NEET, bénéficieront également d'un accompagnement spécifique et multidisciplinaire assuré par le FOREm ou bien l'opérateur le plus adapté à leur situation afin de lever, en amont, les freins sociaux et professionnels. Si j'avais été interrogé – je l'ai déjà été – sur le public de plus de 55 ans, si l'on peut évidemment comprendre des critères évoqués par rapport à la remise à l'emploi, comme bien évidemment l'âge, la situation physique, la situation mentale, quand on parle de jeunes de 18 à 24 ans ou de moins de 30 ans, c'est évidemment moins compréhensible. Dès lors, on doit évidemment tout faire pour que ces jeunes soient dans un parcours, soit un parcours d'éducation, soit un parcours de formation, soit un parcours de réinsertion et d'emploi.

Je rappelle qu'il y a des tas d'opérateurs en Wallonie. C'est pour cela aussi que je veux mettre en place un dossier unique, un parcours du chercheur d'emploi, que l'on puisse responsabiliser les acteurs, mais bien évidemment aussi les chercheurs d'emploi, notamment les plus jeunes. Quand on a un parcours

aussi long et qui n'est pas un parcours à la formation ou à l'emploi, je pars toujours du principe que l'on doit rendre à la collectivité ce que la collectivité vous a donné. On sait combien notre système d'enseignement, d'éducation, d'insertion et de formation coûte très cher, à nouveau quand on regarde un benchmark par rapport à d'autres pays et que les résultats ne sont pas toujours, y compris pour les jeunes, à la hauteur des moyens publics investis.

Le rapport de l'Itinera Institute, notamment sur les écarts entre les tranches d'âge, alimentera aussi ma réflexion sur l'évolution des aides à l'embauche. Il est essentiel de mieux cibler les dispositifs pour accompagner en priorité celles et ceux qui ont besoin d'un soutien renforcé. L'objectif européen d'un taux d'emploi de 80 % d'ici 2030 est un objectif ambitieux.

Nous devons tout mettre en œuvre pour l'atteindre. Cela exige une mobilisation collective de tous les acteurs du parcours du chercheur d'emploi, des dispositifs ciblés et une capacité d'adaptation constante à la réalité des parcours. C'est dans cet esprit que j'agis et que le Gouvernement agit.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Concernant les écarts par tranche d'âge, il me semble essentiel de continuer d'accorder une attention particulière – vous venez d'en parler assez longuement – aux jeunes surtout de 18 à 24 ans, qui restent à la traîne malgré les efforts entrepris. Toutefois, ce que vous avez expliqué va dans le bon sens puisque plusieurs dynamiques sont en cours, et nous veillerons à ce qu'aucun public ne soit laissé de côté, notamment les jeunes adultes et les inactifs. Le chemin est lancé, c'est une bonne chose. Il s'agit à présent de continuer à cibler les efforts, notamment pour les jeunes qui rencontrent des freins spécifiques.

Concernant les écarts territoriaux dans les grandes villes, l'exemple d'Anvers montre que des résultats concrets sont possibles, même dans un contexte urbain complexe. La Wallonie gagnerait peut-être à s'en inspirer davantage. Il est encourageant de voir que certaines villes parviennent à améliorer significativement l'insertion du public plus fragilisé. Nous avons tout à gagner à adapter ces bonnes pratiques à notre territoire.

**M. le Président.** – La parole est à Mme De Rodder.

**Mme Dorothée De Rodder** (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète. Une fois n'est pas coutume, je suis d'accord avec vous sur les constats. Bien souvent, vous posez les bons, mais en ce qui concerne les moyens pour régler les problèmes, c'est un peu plus délicat.

Quand vous parlez des jeunes qui n'ont ni formation ni emploi, qui sont entre deux eaux, mais pas à l'emploi,

un accompagnement existe : il s'appelle « Coup de boost ». On ne sait pas ce que vous allez en faire. On espère que vous allez accentuer le dispositif. En effet, ce qui peut nous interpeller tous ici, aujourd'hui, c'est de voir que cette catégorie d'âge des 18-25 ans n'est pas à l'emploi. C'est un regret.

Je pense que cela passe par la formation, peut-être par des stages et des expériences utiles en entreprise. Cela passe aussi par le soutien à l'entrepreneuriat, à l'aide et à la recherche d'emploi – c'est ce que vous vous attentez à faire –, mais aussi aux partenariats avec les entreprises pour qu'ils puissent favoriser l'attractivité et l'emploi des jeunes et, au besoin, le développement de certaines compétences. On ne peut pas laisser cette catégorie d'âge sans rien faire.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Je suis assez en colère, Monsieur le Ministre, avec votre réponse : tout ce qui est en train de se passer aujourd'hui, c'est que, tant ici que du côté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, vous cassez tous les outils pour faire en sorte que les jeunes soient accompagnés au mieux. Dans l'étude de l'Itinera Institute, c'est très clair : ce qu'il faut faire, c'est lutter contre le redoublement – ils parlent du secondaire et du primaire –, il faut lutter contre le décrochage, il faut mettre en place des outils pour accompagner les jeunes par la suite.

Vous, vous rognez les budgets de tout ce qui concerne l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle. Bref, vous excluez – vous ou d'autres – plein de gens de structures où ils pourraient être aidés et, après, vous nous dites : « On va atteindre 80 % de taux d'emploi ». Je suis sûre à 100 % que vous ne l'atteindrez jamais puisque vous cassez tous les outils pour y arriver. La méthode Coué, je ne sais pas si cela a déjà marché, mais c'est un peu ce que l'on retrouve chez vous.

Dernier élément, il y a des freins transversaux à tous les âges, en ce compris chez les jeunes : des freins liés au genre – être une fille, c'est avoir un frein à l'emploi encore plus grand que quand on est un garçon du même âge –, ainsi que l'origine. Je vous invite à travailler aussi sur ces freins.

**Question orale**  
**de Mme Bénédicte Linard**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « le courrier des directions des instances**  
**bassin enseignement qualifiant, formation,**  
**emploi (IBEFE) »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Linard à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « le courrier des directions des instances bassin enseignement qualifiant, formation, emploi (IBEFE) ».

La parole est à Mme Linard pour poser sa question.

**Mme Bénédicte Linard** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, les directeurs et directrices des 10 instances bassin enseignement qualifiant, formation, emploi qui couvrent l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles vous ont adressé un courrier, ainsi qu'à plusieurs de vos collègues, pour exprimer leurs vives inquiétudes quant à l'avenir de ces structures. Il semble que ces craintes soient fondées puisque vous avez annoncé votre intention de mettre un terme à ces bassins.

Hasard du calendrier, début juin, les IBEFE ont célébré leur 10<sup>e</sup> anniversaire lors d'un événement à Bruxelles. L'occasion a permis de rappeler le rôle essentiel qu'elles jouent et le résultat concret qu'elles ont obtenu en matière de concertation et de coordination territoriale.

Votre volonté de supprimer ces instances, pourtant des lieux de dialogue entre le FOREm, l'enseignement qualifiant, les interlocuteurs sociaux et les acteurs de l'insertion – justement ceux que vous mettez à mal par vos politiques et dont vous parlez dans la réponse précédente –, paraît en contradiction avec votre objectif affiché de clarification du paysage institutionnel et de meilleure coordination entre les acteurs.

Dans un contexte où de nombreux demandeurs d'emploi risquent d'être exclus du système et où le ministre de l'Enseignement affaiblit la filière qualifiante, ne faudrait-il pas renforcer ces structures plutôt que de les supprimer ?

Nous sommes tout à fait prêts à soutenir un travail d'amélioration et d'optimisation de leur fonctionnement, mais une suppression pure et simple nous semble mal avisée et contre-productive.

Vous avez justifié votre projet de réforme par une volonté de mettre en place un mécanisme centralisé et robuste d'identification et de priorisation des besoins en compétences ainsi que des réponses à apporter, mais également de renforcer les mécanismes de pilotage de

l'offre d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle dans une logique de collaboration interfrancophone. Il semble que vous souhaitiez ainsi privilégier une approche sectorielle, au détriment de la dimension territoriale.

Monsieur le Ministre, avez-vous bien reçu le courrier de ces différents bassins ? Le cas échéant, quelle réponse leur apportez-vous ? Sur base de quelle évaluation repose votre décision de mettre fin à ces structures ?

Envisagez-vous une concertation avec les acteurs de terrain avant toute réforme ?

Comment garantissez-vous la prise en compte des réalités locales si l'approche territoriale est abandonnée ?

Enfin, quelles structures remplaceront les IBEFE pour assurer la coordination entre le FOREm, le secteur de l'enseignement et les acteurs socioéconomiques ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, je vous confirme que j'ai bien reçu le courrier des présidents des instances bassin et qu'une réponse y sera apportée. Un important travail a été mené sous la précédente législature afin de dresser un état des lieux de l'écosystème de l'enseignement et de la formation, mais vous n'avez visiblement pas pris connaissance de ses conclusions.

Cet état des lieux met clairement en évidence un questionnement croissant sur la pertinence et l'impact réel des IBEFE. Malgré leur ancrage local et leur reconnaissance institutionnelle, leur efficacité reste en effet limitée. Leur influence sur l'adaptation de l'offre de formation, la mobilisation des acteurs économiques ou encore l'amélioration de l'insertion des publics est jugée insuffisante par de nombreux intervenants. Le déséquilibre entre les moyens engagés et les résultats concrets, la lourdeur des procédures ainsi qu'un mandat flou nourrissent ce constat.

En outre, le rôle ambigu des instances bassin fait qu'elles sont souvent perçues comme des structures hybrides sans pouvoir décisionnel et nuit à leur lisibilité ainsi qu'à leur efficacité. Leur capacité d'action réelle est faible, faute de leviers concrets.

De plus, elles peinent à impliquer durablement les employeurs, en dehors de quelques secteurs habitués à coopérer.

Le rapport souligne aussi une fragmentation de l'action publique en raison d'une articulation imparfaite avec les autres structures.

Enfin, leur fonctionnement très hétérogène d'un bassin à l'autre empêche une évaluation cohérente de leur plus-value.

C'est sur cette base que le Gouvernement wallon a engagé une réforme du pilotage des politiques de formation et d'enseignement, avec pour objectif plus de clarté et plus de cohérence, et surtout d'efficacité. Cela implique l'abrogation de l'accord de coopération relatif aux instances bassin, dont les limites en matière de neutralité, de coordination et de performance sont aujourd'hui manifestes.

Quant au nouveau modèle à mettre en place, je vous renvoie aux éléments déjà exposés lors de la commission du 10 juin. Nous travaillons dès à présent à la formalisation des comités stratégiques sectoriels qui prendront le relais et auront pour mission d'objectiver les besoins du marché du travail, de cibler les métiers en tension et d'orienter les décisions d'investissement et de planification en matière d'enseignement et de formation. Contrairement à ce que vous semblez suggérer, il ne s'agira pas de structures déconnectées du terrain. En revanche, il est indispensable de sortir d'une logique de sous localisme où l'on défend parfois des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général. Les instances bassin ont, à de nombreuses reprises, démontré leur difficulté à faire converger les priorités de manière impartiale et structurée.

Quant aux agents wallons actuellement mobilisés dans le cadre des instances bassin – principalement des agents du FOREm –, ils ne seront pas abandonnés. Leurs compétences seront réaffectées à d'autres dispositifs existants ou en développement, comme les cités des métiers ou les futurs comités stratégiques.

Cette réforme n'est pas un recul, mais une refonte structurelle indispensable pour mieux répondre aux besoins réels des citoyens et des entreprises. Elle vise une action publique plus performante, plus lisible et résolument tournée vers l'impact.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Linard.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Il est indéniable que les bassins fonctionnent avec des spécificités – entre autres, en matière d'emploi, mais pas seulement – et qu'il est indispensable que la remise à l'emploi fonctionne en tenant compte de ces spécificités.

Avoir des organes coordinateurs entre les différents acteurs d'une remise à l'emploi sur un territoire assure une fonction fondamentale. Je ne comprends toujours pas, Monsieur le Ministre, comment vous allez faire, vous et d'autres – que ce soit l'Arizona, que ce soient vos collègues en Fédération ou vous, avec vos compétences spécifiques en Emploi –, pour avoir plus de monde à l'emploi alors qu'il y a de plus en plus de gens qui en sont exclus. Aujourd'hui, je ne comprends pas où vous allez. J'ai l'impression qu'il y a beaucoup d'idéologies à différents étages de la Belgique pour

tenter d'atteindre un objectif de 80 %, que vous n'atteindrez sans doute jamais et que vous allez passer sous les radars plein de jeunes ou moins jeunes, de seniors, plus éloignés de l'emploi aujourd'hui par les différents mécanismes que vous mettez en place.

Je vous invite, Monsieur le Ministre, à revoir votre copie en matière de soutien vers l'emploi et sur le chemin vers l'emploi.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « les pistes envisagées pour soutenir les**  
**demandeurs d'emploi de plus de 55 ans »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les pistes envisagées pour soutenir les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, nous avons échangé en plénière sur le soutien aux demandeurs d'emploi de plus de 55 ans. Néanmoins, entre-temps, la presse s'est fait l'écho de l'expression de votre homologue au Parlement flamand à propos des pistes qu'elle envisage.

Initialement, la réforme fédérale du chômage visait à exclure progressivement certaines personnes inactives de longue durée, tout en prévoyant d'épargner les plus de 55 ans sous conditions. Cependant, les chiffres récents présentés par le ministre fédéral de l'Emploi dépeignent une réalité bien plus dure, vu les conditions restrictives prévues. C'est près de 35 000 seniors qui devraient être exclus d'ici l'été 2027.

Or, à ce jour, je constate l'absence de réponses concrètes sur plusieurs points essentiels. Tout d'abord, le nombre de personnes concernées en Wallonie, les actions de soutien envisagées et les dispositifs mobilisables en matière de formation et de reconversion pour les seniors.

Comment anticipez-vous l'impact de ces exclusions sur les demandeurs d'emploi de plus de 55 ans en Wallonie ? Disposez-vous d'estimations précises à l'échelle régionale ? Quelles mesures de soutien spécifiques comptez-vous mettre en place pour accompagner ces publics dans leur parcours vers l'emploi, alors même que l'âge légal de la pension augmente ? Des actions de formation et de requalification sont-elles prévues, tant pour les agents

du FOREm que pour les demandeurs d'emploi seniors eux-mêmes, pour mettre à jour les compétences et renforcer l'accompagnement ?

Des échanges ont-ils été initiés avec les fédérations professionnelles pour ouvrir davantage d'opportunités à ces travailleurs expérimentés en valorisant leurs compétences ? Comment comptez-vous responsabiliser les entreprises à cet égard ? Cette dernière question est éminemment importante.

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, selon les estimations de l'ONEM, dans le cadre des mesures transitoires, environ 13 632 personnes de plus de 55 ans pourraient potentiellement perdre leur droit aux allocations de chômage en Région wallonne d'ici juillet 2027.

Dans le cadre de la réforme de l'accompagnement menée par le FOREm, les personnes de plus de 55 ans ont été expressément identifiées comme public prioritaire. En effet, ces chercheurs d'emploi se sentent parfois exclus ou ont moins confiance en leur recherche d'emploi, alors qu'ils ont de nombreuses compétences à valoriser.

Ce public bénéficiera d'une prise en charge personnalisée et adaptée à leurs besoins, qui peut inclure :

- un bilan de compétences dans le mois de l'inscription ;
- une formation qualifiante ou de requalification orientée vers les métiers en pénurie chaque fois qu'opportun ;
- des actions de validation des acquis de l'expérience. À titre informatif, en 2024, 238 personnes âgées de plus de 55 ans ont passé une ou plusieurs épreuves de validation des compétences ;
- un suivi renforcé dans la durée avec, dans certains cas, la désignation d'un conseiller unique. L'accompagnement pourra être adressé à un opérateur tiers en fonction des besoins de la personne. Les chercheurs d'emploi seniors pourront également bénéficier de modules de remise à niveau, notamment en compétences numériques, ainsi que de parcours de reconversion adaptés à leur réalité.

Vous avez raison de souligner l'importance de la cohérence entre les politiques fédérale et régionale. C'est une préoccupation que nous partageons pleinement. À cet effet, un monitoring spécifique a été mis en place avec des indicateurs ventilés par public, dont les 55 ans et plus, afin de mesurer les effets de la réforme et d'ajuster les dispositifs si nécessaire.

Nous restons pleinement mobilisés pour que les chercheurs d'emploi seniors ne soient pas les oubliés de cette réforme. Des outils adaptés, des parcours individualisés et une collaboration renforcée avec les entreprises et les CPAS visent à garantir leur inclusion.

**M. le Président.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je reste un peu sur ma faim, Monsieur le Ministre. Les 13 000 personnes, avec cet afflux massif demain, vous dites qu'elles seront accueillies et qu'elles pourront faire un bilan de compétences dans le mois. Sait-on ce que représentent 13 000 personnes ? Ici, vous faites la comparaison avec des épreuves de validation de compétences. Pour les plus de 55 ans, il y en a eu 238, on est loin du compte. A-t-on les moyens de nos politiques ? Comment va-t-on faire pour augmenter les capacités de nos administrations, de nos agents et de nos services qui devront accompagner dignement ces travailleurs en fin de carrière ? Ce n'est pas du luxe, c'est un impératif social, économique, humain.

Ce n'est pas tout de dire : « Après deux ans, merci, au revoir. En dehors des allocations, vous n'avez plus rien, plus 1 euro, plus rien ». Encore faut-il leur donner les moyens d'accéder à un emploi. Or, on sait que la course à l'emploi est une véritable course d'obstacles pour les seniors. Il ne faut pas décréter des réformes, il faut donner aux personnes les moyens de répondre aux exigences, les former, les requalifier, les orienter, ouvrir des postes. Voilà ce que l'on attend d'une politique de l'emploi digne de ce nom.

Pendant que nous, ici, tergiversons, la Flandre est prête à agir. Elle mise sur une combinaison d'obligations et d'incitations avec une inscription systématique au VDAB, un appui communal renforcé, un bonus à l'engagement. Chez nous, on annonce, mais il n'y a pas de moyens, pas de relais et pas d'accompagnement à la hauteur des enjeux. La Wallonie ne peut pas se permettre d'être passive face à cette vague d'exclusion. Il faut un vrai plan de mobilisation en faveur des seniors.

Je ne vous ai pas entendu par rapport à des obligations pour les entreprises. Rien du tout. L'obligation tombe-t-elle juste sur les épaules de ceux qui vont perdre leurs allocations ? Monsieur le Ministre, je reviendrai vers vous sur ces questions avec les acteurs de terrain. Comment construire une véritable politique avec les fédérations professionnelles, les communes, les entreprises, avec des moyens et pas des incantations ?

*(Mme Lazon, doyenne d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « la collaboration entre Pairs Daiza et le**  
**FOREm en matière d'emploi et de formation »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la collaboration entre Pairs Daiza et le FOREm en matière d'emploi et de formation ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, face à la difficulté de recruter du personnel en cuisine et en salle, une institution bien connue dans le paysage touristique et de loisir en Wallonie, Pairs Daiza, a mis en place des formations internes à destination des chercheurs d'emploi, en collaboration avec le FOREm, mais aussi avec HORECA Forma Wallonie.

Ces formations concernent des postes de commis de cuisine ou de commis de salle accessibles même sans expérience préalable. Chaque session propose huit semaines d'apprentissage, quatre pour une formation théorique et pratique, et ensuite quatre semaines de stage en immersion dans les restaurants du parc. Les stagiaires sont sélectionnés en fonction de leurs motivations, leurs aptitudes, leurs capacités à assumer les contraintes du métier. L'objectif est de former des candidats directement opérationnels, avec de réelles perspectives d'embauche à la clé. Pairs Daiza cherche ainsi à stabiliser ses effectifs HORECA, qui représentent déjà plus d'un tiers de ses 600 salariés permanents.

La Wallonie entend-elle encourager et multiplier ce type de partenariat entre les entreprises et les opérateurs de formation et les services publics de l'emploi ? Ces formations intégrées permettent aux candidats de se former en situation réelle, et de décrocher extrêmement rapidement un contrat. Envisagez-vous d'élargir ou pérenniser ce dispositif ? De quels leviers disposez-vous pour appuyer des reconversions professionnelles immersives ?

Ce type de partenariat public-privé constitue un bel exemple de solution pragmatique face aux difficultés de recrutement. Comment votre cabinet travaille-t-il à promouvoir ce modèle auprès d'autres secteurs également en tension ? Je pense à la logistique, la construction ou le secteur des soins. Comment le Gouvernement wallon travaille-t-il aujourd'hui avec les entreprises pour planifier les besoins en compétences et éviter les pénuries à venir, surtout que l'on a entendu la question de notre collègue, tout à l'heure, sur l'avenir des instances bassin ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, la collaboration que vous évoquiez entre Pairs Daiza et le FOREm illustre le rôle de l'Office dans la mise en œuvre de solutions sur mesure en matière de recrutement et de développement des compétences. Elle constitue aussi un exemple concret et pragmatique de partenariat public-privé permettant de répondre aux difficultés de recrutement auxquelles font face de nombreuses entreprises tout en anticipant les besoins en compétences.

Dans le cas précis de Pairs Daiza, plusieurs actions ciblées ont été déployées. En complément de la collaboration avec HORECA Forma Wallonie, le FOREm a organisé des formations internes spécifiques à destination des chercheurs d'emploi. Ces modules accessibles, même sans expérience préalable, combinent enseignement théorique et immersion pratique dans les secteurs du parc animalier confrontés à une pénurie de main-d'œuvre.

Des centres de compétences ont également été mobilisés :

- Epicuris pour les métiers de l'HORECA ;
- Logistique pour les métiers du transport et de la gestion des flux ;
- le Polygone de l'eau pour les compétences liées à la gestion de l'eau.

Ces partenariats dépassent le cadre des métiers de la restauration ou de l'accueil touristique afin de couvrir l'ensemble des besoins en ressources humaines du parc.

Toutes ces formations ont vocation à évoluer en fonction des besoins futurs de l'employeur. Ce modèle offre aux candidats la possibilité de se former de manière opérationnelle, de valider leurs compétences sur le terrain et, dans bien des cas, d'accéder rapidement à un emploi.

De manière plus large, dans le cadre de la réforme du paysage de l'emploi et de la formation, notre objectif est clair : renforcer les modalités d'apprentissage en milieu de travail.

Aujourd'hui déjà, plusieurs dispositifs permettent de répondre aux besoins en formation immersive, tels que les actions « Coup de poing pénuries » ou dans certains cas spécifiques, des solutions d'ingénierie de formation portées par le dispositif Wallonie Compétences d'avenir.

Ce dernier est appelé à évoluer, notamment à travers la mise en place de comités stratégiques sectoriels, que j'ai souhaité mobiliser de manière systématique chaque fois que l'offre de formation classique du FOREm ne répond pas suffisamment aux besoins exprimés par les entreprises. L'ambition est de généraliser ces partenariats sectoriels afin d'assurer une meilleure

adéquation entre les compétences et les besoins du marché de l'emploi en Wallonie.

Le FOREm continuera à travailler dans cette dynamique en développant des partenariats utiles et concrets entre entreprises et opérateurs de formation au service de l'insertion durable des chercheurs d'emploi.

Je plaide pour des dispositifs de plus en plus agiles, et souples, à l'intérieur des lieux du travail, en collaboration avec les entreprises demanderesse. Je plaide aussi pour un rôle de formation et des perspectives d'engagement, par la suite, pour toute une série de profils.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, l'initiative menée avec Pairi Daiza, HORECA Forma, le FOREm et apparemment d'autres acteurs également sur la logistique ou la gestion de l'eau est une bonne pratique et est pragmatique. Ce qui m'interroge, c'est que cela reste plutôt l'exception aujourd'hui dans le paysage alors que les difficultés de recrutement sont partout dans l'HORECA, la construction, les soins, la logistique, l'aide à la personne, et cetera. L'immersion professionnelle avec un accompagnement ciblé constitue véritablement une réponse pragmatique.

Vous savez que nous sommes, vous et moi, défenseurs de l'enseignement en alternance. C'est toujours un modèle que nous avons prôné : une implication plus forte des entreprises dans la formation de leurs futurs travailleurs. Cela ne peut pas reposer sur la volonté de quelques-uns ou de quelques entreprises pilotes et volontaires. Ce qu'il faut, c'est une véritable politique structurelle de reconversion et d'insertion fondée sur des partenariats public-privé équitables, où les travailleurs sont outillés, formés, accompagnés et pas simplement adaptés à court terme en réponse à un besoin temporaire.

Vous souhaitez des dispositifs agiles et souples avec les entreprises demandeuses. Ce que je souhaite, c'est un cadre structurel bénéfique pour toutes ces personnes qui, demain, vont se retrouver sans emploi en raison des mesures fédérales dures prises avec des entreprises qui ont une obligation d'accueillir et de former leur futur personnel.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « les formes alternatives d'accompagnement  
en matière d'emploi en Wallonie »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les formes alternatives d'accompagnement en matière d'emploi en Wallonie ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, il devient essentiel de diversifier les approches en matière d'insertion professionnelle.

De nombreuses initiatives, complémentaires aux dispositifs traditionnels d'accompagnement, voient le jour en Wallonie, avec pour objectif de mieux répondre à la diversité des profils et des réalités vécues par les chercheuses et chercheurs d'emploi. Par exemple, on pense au mentorat, dont l'efficacité a été démontrée en matière d'inclusion sur le marché du travail.

Les associations Duo for a Job ou Team4Job portent aujourd'hui une dynamique nationale à travers Mentoring Belgium, en plaidant pour l'inscription durable de ce modèle humain, individualisé et peu coûteux dans les politiques publiques.

Les SAACE, ces structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi, offrent aussi un tremplin vers l'entrepreneuriat pour de nombreuses personnes éloignées de l'emploi classique.

La formation informelle, telle que promue par des acteurs comme le CEFORA, prend de plus en plus d'ampleur. Qu'il s'agisse d'autoformation, de *peer learning*, de coaching sur le lieu de travail ou d'apprentissage par la pratique, ces formats souples – agiles, diriez-vous – et accessibles permettent un renforcement des compétences qui échappent souvent aux cadres classiques de la formation continue.

Le Gouvernement a-t-il l'intention de structurer davantage son soutien à ces formes alternatives et complémentaires d'insertion professionnelle ?

Existe-t-il un recensement de ces dispositifs existants et un cadre stratégique pour les valoriser et les pérenniser ?

Envisagez-vous d'intégrer plus formellement ces approches dans les politiques régionales de l'emploi, notamment dans la perspective des réformes à venir et

en réponse aux mesures fédérales qui risquent de fragiliser davantage les publics déjà précaires ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, comme évoqué en séance plénière du 11 juin dernier, en réponse à la question de Mme la Députée Anne Laffut sur le mentorat, mon cabinet mène actuellement, en collaboration avec le FOREm, une analyse visant à intégrer le mentorat ainsi que d'autres formes d'accompagnement telles que le job coaching dans l'offre du FOREm, notamment pour les publics les plus éloignés de l'emploi.

Cette réflexion porte également sur les modalités de financement de ces opérateurs, qu'ils soient privés ou associatifs.

L'objectif sera de définir un cadre commun fondé sur des règles claires et une logique de résultats afin de garantir une utilisation cohérente et efficace des moyens, en évitant aussi une dispersion des moyens, comme cela a pu être le cas avec les subventions facultatives.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, cela arrive parfois, version réponse courte qui ne me satisfait absolument pas. Rien dans votre réponse ne laisse présager un véritable changement de cap. Rien du tout.

On a aujourd'hui des expériences de terrain, mais ce qu'il nous faut, c'est une véritable transformation du rapport à l'emploi, de l'accompagnement et de l'apprentissage. Le mentorat, les SAACE, la formation informelle, tout cela, c'est s'adapter au monde d'aujourd'hui et celui de demain.

En Wallonie, on a besoin d'une stratégie en matière d'insertion professionnelle qui ne soit pas « uniligne » – univoque –, une stratégie qui reconnaisse pleinement la diversité des parcours, des aspirations, des talents. Une stratégie qui fait place à l'innovation sociale, à l'expérimentation, à la coconstruction avec les acteurs.

Ce que l'on demande est simple, cela fait déjà trois questions que je le rappelle : un cadre structurant, mais ouvert, qui pérennise, valorise et développe les approches, et surtout des moyens à la hauteur.

En matière d'insertion, il n'y a pas une seule voie, il y a une multitude de chemins et c'est le rôle du politique de les rendre visibles et accessibles.

**Question orale**  
**de Mme Éliane Tillieux**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de**  
**l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de**  
**l'Emploi et de la Formation,**  
**sur « l'appel du Centre interfédéral pour**  
**l'égalité des chances (Unia) pour des politiques**  
**ambitieuses en matière de lutte contre les**  
**discriminations à l'embauche »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « l'appel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances (Unia) pour des politiques ambitieuses en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, Unia a appelé récemment à l'adoption de politiques ambitieuses de lutte contre les discriminations, en parallèle au projet de réforme du chômage. Unia alerte que, sans une politique forte contre les discriminations, cette réforme risque de provoquer une véritable double peine : des personnes déjà confrontées à des freins à l'embauche, en raison de leur handicap, de leur âge ou de leur origine, pourraient se voir exclues du chômage.

L'institution plaide pour une approche globale de lutte contre les discriminations, articulée autour de la prévention, du contrôle et de la promotion active de l'égalité. Cela inclut l'usage de tests de discrimination par les services d'inspection, l'obligation pour les employeurs de prévenir les discriminations, ainsi qu'un plan pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

Concernant les tests de situation, ce dispositif a été mis en place en fin de législature passée et il est actif en Wallonie depuis la fin du mois de septembre 2024. Lors d'une précédente réponse sur cette question, vous précisiez qu'au vu de sa récente mise en place, il semble encore trop tôt pour évaluer l'efficacité de ce dispositif et déterminer s'il nécessitera des ajustements, mais que vous resteriez attentif à son évolution.

Pouvez-vous nous en dire plus aujourd'hui sur ce dispositif ? Partagez-vous les conclusions d'Unia qui insiste pour maintenir ce dispositif afin de mener une politique forte en matière de lutte contre les discriminations ? Des initiatives sont-elles envisagées afin de mieux le faire connaître des personnes susceptibles de faire l'objet de discriminations, surtout dans le contexte des futures exclusions ? Comptez-vous prévoir à nouveau des moyens, supprimés entièrement dans le budget initial 2025, pour le financement des ASBL qui œuvrent en matière de lutte contre les discriminations à l'embauche ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, afin d'éviter toute forme de double peine, comme l'a souligné Unia, nous avons identifié, dans le cadre de la réforme de l'accompagnement, des publics prioritaires pour s'assurer qu'aucun ne soit laissé de côté. Par ailleurs, une réforme des aides à l'emploi est en cours de préparation visant à mieux adapter les dispositifs d'aide à l'emploi pour encourager l'embauche d'un public plus précarisé.

Concernant les tests de situation, il convient de rappeler qu'ils s'appliquent uniquement aux employeurs relevant des compétences régionales et que leur mise en œuvre est strictement encadrée. Ces tests ne peuvent être effectués qu'en présence d'indications objectives de discrimination ou à la suite d'un signalement ou d'une plainte. À ce jour, ces tests n'ont pas encore été déployés, mais des échanges sont en cours avec le SPW afin d'examiner les possibilités et les moyens de cette mise en œuvre. Cela dit, plusieurs signalements ont déjà été enregistrés et font l'objet d'un suivi administratif. Pour la direction des emplois de proximité, 16 signalements ont été recensés, dont un ayant entraîné une exclusion pour fait de violence et les autres font l'objet d'une analyse approfondie. En complément, le FOREm agit activement contre les discriminations à l'embauche en sensibilisant ses équipes et en accompagnant les entreprises dans la gestion de la diversité, notamment via son plan Égalité & Diversité.

Pour toute question plus spécifique liée à la lutte contre les discriminations, je vous invite également à interroger ou à prendre contact avec mon collègue le ministre Yves Coppieters, chargé de l'Égalité des chances.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, j'entends qu'il n'y a pas encore de mise en place de ces tests de situation. Certes, il y a des conditions, mais il y a aussi aujourd'hui, tous les jours des signalements ou des plaintes. Il est peut-être temps de renforcer ce dispositif ou de le rendre accessible aux services d'inspection.

La prévention des discriminations n'est pas un simple supplément d'âme, Monsieur le Ministre, c'est une condition de justice sociale et d'égalité d'accès à l'emploi. Certains brandissent des chiffres pour justifier des sanctions. Nous attendons au contraire, de votre côté, une politique des droits, du côté des solutions et surtout du côté des personnes. Le combat pour l'égalité ne peut pas attendre l'évaluation d'un outil. Il exige des actes, des moyens et du courage politique. Nous vous attendons sur ce volet.

**Question orale  
de M. Freddy Mockel  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « la place de la langue allemande dans la  
nouvelle stratégie de compétences  
linguistiques »**

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « l'abandon de la plateforme Wallangues  
dans la stratégie linguistique 2025-2030 »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, de :

- M. Mockel, sur « la place de la langue allemande dans la nouvelle stratégie de compétences linguistiques » ;
- Mme Tillieux, sur « l'abandon de la plateforme Wallangues dans la stratégie linguistique 2025-2030 ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, *La Libre* annonçait le 12 juin que le Gouvernement wallon avait adopté une nouvelle stratégie de soutien au développement des compétences linguistiques pour la période 2025 à 2030 dans un objectif d'insertion socioprofessionnelle.

L'article présente la stratégie comme une articulation entre la formation professionnelle, l'enseignement et le monde de l'entreprise. La plateforme d'apprentissage Wallangues est vouée à être remplacée par un « Carrefour des langues » coordonné par le FOREm et une maison des langues à Louvain-la-Neuve.

Tous les jours, je constate que le multilinguisme est un atout dans la vie, en ce compris dans la vie professionnelle. Le développement des compétences linguistiques peut être un levier important pour faciliter l'insertion socioprofessionnelle.

J'aimerais en savoir plus sur cette stratégie et les nouveaux acteurs impliqués, ainsi que sur la place que prend la langue allemande. Après tout, en termes d'exportations, l'Allemagne est le premier partenaire commercial de la Belgique, avec un total des flux toujours dans le top 3, avec la France et les Pays-Bas.

Quelles sont les coopérations avec les autres entités fédérées dans cette stratégie pour les compétences linguistiques ? Y a-t-il des collaborations avec la

Communauté germanophone – l'Arbeitsamt, les organisations d'insertion socioprofessionnelle, l'AVED-IHK qui est la fédération des entreprises – pour l'apprentissage de l'allemand ?

Au-delà, y a-t-il des « antennes » de formation ou d'enseignement spécialisées en langue allemande ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Monsieur le Ministre, dans le cadre de la nouvelle stratégie de soutien au développement des compétences linguistiques pour la période 2025 à 2030, vous avez annoncé que la plateforme d'apprentissage Wallangues serait abandonnée au profit d'autres dispositifs.

Depuis son lancement, Wallangues a permis à des milliers de Wallonnes et de Wallons – près de 70 000 en 2024 – d'accéder gratuitement à des cours de langues en ligne –, français, néerlandais, anglais et allemand. Cette plateforme constitue un outil accessible et complémentaire aux parcours de formation traditionnels. Selon les informations disponibles en ligne, elle continue à être activement utilisée et promue aujourd'hui.

Dans un contexte où la maîtrise des langues reste un frein important à l'insertion socioprofessionnelle, et où l'offre numérique permet de lever certaines barrières logistiques –, la mobilité, les horaires, l'isolement –, l'arrêt d'un tel outil interpelle. D'autant plus que l'annonce de son abandon ne semble pas s'accompagner, à ce stade, d'une information claire sur les alternatives concrètes, leur accessibilité ni leur complémentarité.

Monsieur le Ministre, disposez-vous d'une évaluation du dispositif ? Dans la DPR, vous répétez que vous évaluez et qu'ensuite vous décidez. Puisque vous avez déjà décidé, j'imagine que vous avez une évaluation. Pourriez-vous nous la communiquer ?

Quel a été le bilan d'utilisation et d'impact de Wallangues ces dernières années ? Quelles sont les raisons précises qui motivent l'abandon de la plateforme Wallangues ? Quelles sont les alternatives prévues et en quoi sont-elles jugées plus pertinentes ou plus efficaces que Wallangues ? Comment sera assurée la continuité de l'apprentissage pour les milliers d'utilisateurs actuels ? Comment sera assurée l'accessibilité numérique pour les publics les plus éloignés de l'emploi dans la nouvelle stratégie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet,** Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame et Monsieur les Députés, le Gouvernement a adopté une stratégie renouvelée pour

renforcer les compétences linguistiques au service de l'emploi, de la compétitivité économique et de la cohésion sociale. L'objectif est bien de renforcer les compétences linguistiques des Wallonnes et des Wallons afin de favoriser leur insertion socioprofessionnelle, répondre aux besoins croissants des employeurs et stimuler la mobilité professionnelle et ainsi proposer une offre linguistique plus pertinente, mieux ciblée et ancrée dans les réalités économiques.

La maîtrise des langues reste, de fait, un enjeu central pour l'insertion socioprofessionnelle. Cela étant dit, dans un contexte où des solutions gratuites et performantes telles que Duolingo ou Babbel sont désormais largement accessibles, il nous appartient de réorienter les investissements publics vers des outils plus adaptés aux besoins actuels des Wallons.

Wallangues, qui répondait à un besoin réel lors de sa création, n'offre aujourd'hui plus les garanties d'efficacité attendues, ni en termes d'usage, ni en termes d'impact.

Prenons un exemple concret : vous indiquez, Madame la Députée, qu'en 2024 Wallangues comptait environ 70 000 utilisateurs. Derrière ce chiffre se cache une moyenne de seulement quatre heures d'utilisation par an et par personne. Pour un coût annuel de plus de 1,5 million d'euros, cela représente une mobilisation et un engagement très limités.

De surcroît, la plateforme souffre d'un manque de réactivité technique, mais également de contenus obsolètes, et elle ne s'intègre pas dans les parcours scolaires. Son évaluation repose encore essentiellement sur des indicateurs quantitatifs, tels que le nombre de connexions ou le taux de satisfaction, sans preuve tangible de progression réelle en compétences linguistiques.

Enfin, la plupart des contenus sont coproduits par les opérateurs publics eux-mêmes avant d'être intégrés par le prestataire, ce qui interroge sur la pertinence du modèle économique.

C'est pourquoi nous avons fait le choix de renforcer le projet pilote « Parlez Pro », une plateforme plus ciblée et mieux connectée aux besoins de terrain. Développée en collaboration avec le FOREm, l'IFAPME et Wallonie-Bruxelles Enseignement, elle s'adresse aux chercheurs d'emploi, aux élèves de l'enseignement qualifiant, aux étudiants et, dans une seconde phase, aux travailleurs. Elle repose sur une logique de mutualisation des développements entre opérateurs de formation et d'enseignement. Elle est interopérable et proposera des contenus adaptés aux besoins du marché de l'emploi.

Le partenariat sera étendu à la Communauté germanophone afin de rendre l'outil accessible aux publics germanophones et de mobiliser leur expertise pour développer des contenus en langue allemande.

Concernant l'accessibilité numérique, les données d'Altissia traitées par l'administration révèlent des disparités d'utilisation importantes selon les zones géographiques, qui traduisent des inégalités sociales et éducatives persistantes. Wallangues ne parvient pas à toucher efficacement les publics les plus fragilisés. À l'inverse, « Parlez Pro », grâce à l'accompagnement proposé par ses opérateurs, permettra un accès plus inclusif, structuré et encadré à l'apprentissage des langues.

Une communication ciblée sera déployée pour orienter les utilisateurs actuels de Wallangues vers d'autres solutions gratuites, telle que la plateforme Online Language Support. Par ailleurs, une collaboration entre le Service général du numérique éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le FOREm est envisagée, afin d'intégrer à terme ces publics dans l'enseignement à distance renouvelé.

Enfin, je souhaite souligner que la stratégie linguistique accorde une attention spécifique à l'allemand, langue prioritaire au même titre que le néerlandais, l'anglais et le français langue étrangère. Des parcours de formation ainsi que des stages en entreprise en allemand seront renforcés pour les chercheurs d'emploi, notamment dans les secteurs en tension. À partir de 2027, « Parlez Pro » intégrera pleinement l'allemand dans une approche quadrilingue, en lien avec les réalités économiques et professionnelles. Le partenariat projeté avec la Communauté germanophone garantira l'accessibilité de l'outil à ces publics et permettra d'intégrer une expertise de qualité dans le développement des modules.

Notre objectif n'est pas d'abandonner le soutien à l'apprentissage des langues, mais de le renforcer dans une logique de cohérence, d'efficacité et de complémentarité avec les compétences relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

De plus, M. Mockel me parle du Carrefour et de la Maison des langues. Coordonné par le FOREm, le Carrefour des langues rassemblera les acteurs de la formation et de l'enseignement pour développer des ressources pédagogiques innovantes, mutualiser les expertises et créer un système de certifications linguistiques reconnu par les secteurs. Dans le prolongement des missions du Carrefour des langues, la Maison des langues regroupera des équipes pédagogiques, les développeurs de contenus linguistiques et les acteurs du Carrefour des langues. Elle sera le point nodal régional pour l'apprentissage des langues à visée professionnelle.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Mockel.

**M. Freddy Mockel (Ecolo).** – Tout d'abord, Monsieur le Ministre, je vous remercie pour la réponse. Je tiens à préciser que le centrage de ma question sur la

langue allemande n'enlève rien sur les inquiétudes que j'ai concernant cette réforme.

Pour revenir au propos sur l'apprentissage de la langue allemande, je vois cela aussi dans les deux sens. Je constate qu'il y a aussi beaucoup de germanophones qui n'osent pas trop...

*(Réaction de M. le Ministre Jeholet)*

Pardon ? Non, je dis que c'est dans les deux sens. Ainsi, c'est d'autant plus important. Je crois qu'en ce qui concerne l'apprentissage des langues, avec une perspective d'emploi, il y a beaucoup d'entreprises germanophones, dans l'autre sens aussi, où les francophones n'osent pas postuler, ou qui pourraient très bien prendre des francophones, mais cela pose trop de problèmes, par exemple dans les entreprises unilingues qui ne parlent pas l'allemand. C'est quelque chose qui est très fréquent et c'est un peu dommage. Je vois cela dans l'intérêt des travailleurs, parce que cela élargit quand même leurs possibilités.

Au-delà de l'apprentissage strictement à finalité professionnelle, il y a aussi des efforts supplémentaires à faire dans notre système scolaire. Je sais que ce n'est pas ici le débat, mais j'y tiens parce que, finalement, c'est un tout pour que l'apprentissage des langues s'améliore et soit plus efficace.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Je ne demande qu'à vous croire, Monsieur le Ministre. Je veux votre évaluation, puisque vous plaidez pour l'évaluation avant les décisions, je souhaite obtenir votre évaluation. Vous n'avez pas exprimé un seul mot à ce sujet : aucun bilan d'impact, aucun retour des usagers, aucun plan de transition clair entre les deux plateformes Wallangues et Parlez Pro. C'est un virage un peu dangereux.

On sait que les Wallonnes et les Wallons ne sont pas très friands de l'apprentissage des langues, mais celles et ceux qui le sont, je crois qu'il faut les encourager. Vous parlez d'une moyenne de quatre heures sur la plateforme. Avez-vous pu relever les moyennes sur Duolingo ou Babbel ? Les personnes ainsi seules devant leur ordinateur, ou parfois leur GSM, combien d'heures restent-elles sur une telle application ?

Les plus assidus doivent rester environ 10 minutes – parce que l'on ne fait pas beaucoup plus que cela – trois fois par semaine, ce qui est déjà très bien. Cela ne fait jamais qu'une demi-heure par semaine, une heure tous les 15 jours, ce qui fait, disons, 25 heures par an. Ce n'est pas énorme. Néanmoins, cela concerne les assidus, ceux qui continuent.

L'apprentissage des langues n'est pas quelque chose de simple. Une plateforme gratuite, accessible, flexible à la formation linguistique, cela ne se trouve pas non plus à tous les coins de rue. Je ne suis pas tout à fait

d'accord avec vous sur l'idée de la cantonner au domaine professionnel.

Quand vous apprenez les langues, vous apprenez le fait de vous exprimer, et non nécessairement de parler métier. Ce sera une formation ciblée, mais ce doit être accessible à l'ensemble des Wallonnes et des Wallons, c'est un cours d'apprentissage linguistique. Là, je vous attends, et j'espère que je recevrai de votre part cette évaluation qui permettra de comprendre que la nouvelle plateforme ou le projet pilote – qui en est encore aujourd'hui au stade de projet pilote – « Parlez Pro » sera la réponse bien meilleure que Wallangues, aujourd'hui accessible et utilisée par des dizaines de milliers de Wallons.

*(Mme Tillieux, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon**  
**à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « la réforme du secteur de la formation  
professionnelle »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la réforme du secteur de la formation professionnelle ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, les Gouvernements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne ont récemment pris acte de l'état d'avancement de la réforme systémique de l'enseignement qualifiant, de l'enseignement pour adultes et de la formation professionnelle, et ont validé la feuille de route d'opérationnalisation.

Cette réforme vise à répondre à plusieurs défis importants : un taux d'insertion professionnelle encore insuffisant, un niveau de qualification parfois éloigné des attentes du marché du travail, ainsi que des difficultés persistantes de recrutement dans plusieurs secteurs, notamment techniques.

Parmi les axes de travail identifiés figurent :

- le renforcement de l'orientation scolaire et professionnelle ;
- l'actualisation régulière des contenus de formation ;
- une collaboration renforcée avec les secteurs professionnels ;

- la promotion de l'alternance lorsque c'est pertinent ;
- un accompagnement adapté des publics plus éloignés de l'emploi.

Nous nous réjouissons que la feuille de route ait été élaborée en concertation avec les différents partenaires : FOREm, IFAPME, Pacte, et cetera.

Quels chantiers ou projets concrets seront priorisés à court terme, sous cette législature ? Quel rôle spécifique jouera le responsable opérationnel en cours de recrutement ? Quel est le calendrier prévisionnel pour les premières mises en œuvre concrètes sur le terrain ? Comment les opérateurs d'enseignement et de formation seront-ils associés à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route ?

Enfin, quels indicateurs de suivi ou d'évaluation permettront de mesurer l'avancée et l'impact de la réforme dans les mois et les années à venir ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, au-delà des cinq axes mentionnés dans votre question, il en existe huit autres ; 13 axes au total. Je vous confirme que l'ensemble de ces chantiers sont bien évidemment considérés comme prioritaires.

En collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons divisé chacun de ces domaines en plusieurs sous-projets, généralement entre deux et cinq par domaine. Cela nous a permis d'établir un calendrier précis et volontariste, néanmoins réaliste, pour la mise en œuvre de cette réforme. Je ne vais pas vous détailler l'ensemble des sous-projets ici, mais je vais vous donner quelques exemples concrets, en lien avec ceux que vous avez évoqués.

Pour garantir une offre de formation pertinente, des comités stratégiques composés notamment des représentants des secteurs professionnels sont en cours de création au sein du FOREm. Une première phase de déploiement est prévue pour cet automne, avec une généralisation du dispositif envisagé dès le début 2026.

Le Service francophone des métiers et qualifications – SFMQ – est occupé à actualiser ses procédures avec l'objectif d'accélérer la production et la mise à jour de référentiels métiers et formations. Certains textes doivent être revus dès le début de l'année 2026. La nouvelle méthodologie sera d'application.

Troisième exemple, les travaux relatifs à la révision de l'accord de coopération de l'OFFA ont démarré. La coupole interfrancophone deviendra rapidement l'instance de pilotage de la réforme et intégrera

progressivement l'ensemble des organes de pilotage de l'écosystème à partir de 2026.

Par ailleurs, une nouvelle base légale facilitera l'échange de données dès le début de l'année 2026 entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous permettant ainsi de mieux gérer les cas d'abandon et d'accompagner les jeunes en décrochage beaucoup plus rapidement.

Une des missions du responsable opérationnel, en cours de recrutement, sera d'assurer la mise en œuvre cohérente et efficace de l'ensemble des chantiers. Il veillera à ce que les orientations et objectifs politiques soient atteints, garantira la continuité de la réforme sur le long terme et assurera la cohérence entre les différents domaines. Il restera en contact régulier avec les ministres de tutelle, les équipes projet et les acteurs de terrain, en favorisant la transparence et la collaboration. Il sera soutenu par une équipe de trois à cinq chefs de projet séniors qu'il coordonnera.

Les opérateurs de l'enseignement et de la formation seront étroitement associés à la mise en œuvre et au suivi de la feuille de route. Ils seront notamment invités à participer à un comité d'avis afin de contribuer à la cohérence des actions et favoriser une collaboration efficace sur les matières communes.

Enfin, pour suivre l'avancement et évaluer l'impact de la réforme, un calendrier a été élaboré. Celui-ci sera affiné et régulièrement mis à jour par les chefs de projet. Des indicateurs ont déjà été définis, notamment ceux liés à l'insertion professionnelle. Il est essentiel que ces indicateurs soient communs, calculés selon une méthode uniforme entre tous les opérateurs. Les premières publications de ces résultats devraient être disponibles d'ici le printemps 2026.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse. Je me réjouis d'ailleurs de constater que cette réforme ambitieuse entre à présent dans une phase opérationnelle concrète. Les priorités que vous évoquez, qu'il s'agisse du renforcement de l'orientation, de la mise à jour des contenus ou encore du soutien aux publics éloignés de l'emploi répondent à des besoins réels et urgents sur le terrain.

J'entends également avec intérêt le rôle clé que jouera le futur responsable opérationnel. Il sera important qu'il bénéficie des marges de manœuvre nécessaires tout en assurant une coordination fluide avec tous les acteurs impliqués.

Vous avez aussi évoqué comment la réussite de la réforme passera par une implication constante des opérateurs de terrain. Il est important d'avoir une coconstruction et une évaluation pour ajuster, pour avancer. Les indicateurs d'évaluation que vous avez

évoqués devront aller au-delà des chiffres de fréquentation ou d'insertion, mais aussi mesurer la qualité du parcours et la pertinence des compétences acquises face aux réalités économiques régionales et aux besoins de terrain, qui sont importants dans l'insertion socioprofessionnelle.

**Question orale  
de Mme Geneviève Lazon  
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de  
l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de  
l'Emploi et de la Formation,  
sur « les portes ouvertes des centres de  
formation du FOREm »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Lazon à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « les portes ouvertes des centres de formation du FOREm ».

La parole est à Mme Lazon pour poser sa question.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, du 15 mai au 13 juin, les centres de formation et les centres de compétences du FOREm ont ouvert leurs portes à travers toute la Wallonie.

Cette initiative, que nous saluons, témoigne de l'importance accordée à la formation professionnelle dans la politique de retour à l'emploi. Nous connaissons l'importance du rôle que joue le FOREm, en particulier ces dispositifs de formation pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur réinsertion professionnelle, répondre aux besoins des entreprises et soutenir les transitions de carrière.

Permettre au public de découvrir concrètement les formations, d'assister à des démonstrations, de rencontrer les formateurs, d'échanger autour des métiers, constitue une démarche qui peut réellement susciter des vocations. Certains visiteurs ont peut-être d'ailleurs, à cette occasion, découvert des opportunités professionnelles qu'ils n'auraient jamais envisagées auparavant. Aller sur le terrain, voir, comprendre, discuter, c'est souvent ce qui permet de déclencher un véritable projet ou une nouvelle ambition. C'est une initiative positive que nous jugeons utile de reconduire – si, bien sûr, elle a porté ses fruits –, voire même de renforcer à l'avenir.

Maintenant que cette action est achevée, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser un premier bilan ? Combien de visiteurs ont été accueillis ? A-t-on déjà pu observer un impact sur le nombre de personnes s'inscrivant en formation ? Quels retours avez-vous reçus des centres, des participants ou des partenaires ? Envisagez-vous de renforcer ce type de démarche à l'avenir ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

**M. Pierre-Yves Jeholet**, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Madame la Députée, cette initiative s'inscrit dans la politique du Gouvernement wallon en matière d'emploi, de formation et de réinsertion professionnelle, mais c'est évident qu'elle ne suffit pas. Cette opération poursuit le double objectif de mieux faire connaître l'offre de formations du FOREm et de susciter des vocations pour les métiers en pénurie, en proposant une immersion concrète dans les environnements de la formation professionnelle.

Tout au long de ces journées, les visiteurs ont pu découvrir les infrastructures et équipements de formation, rencontrer les formateurs et conseillers d'emploi, ainsi qu'échanger autour des parcours de formation professionnelle et, pour certains, envisager des perspectives de reconversion. Au total, 2 388 personnes ont pris part à ces journées portes ouvertes, ce qui, comparé aux 242 362 chercheurs d'emploi recensés en Wallonie en mars 2025, représente une participation relativement modeste. D'où l'importance de responsabiliser les chercheurs d'emploi par rapport aux objectifs que nous poursuivons en matière de taux d'emploi.

Toutefois, cette approche immersive a permis à chacun de mieux cerner les réalités du monde du travail et d'affiner son projet professionnel. Ainsi, 816 visiteurs, soit 34 %, ont manifesté un intérêt direct pour une formation, que ce soit par une inscription à une séance d'information, la passation du test de langue ELAO ou une inscription directe à une formation. Il est cependant prématuré d'évaluer la concrétisation réelle de ce premier contact. Les profils rencontrés étaient divers : chercheurs d'emploi, jeunes en quête d'orientation, personnes en reconversion ainsi que des acteurs de l'enseignement et du monde entrepreneurial.

Les secteurs les plus sollicités ont été :

- le transport et la logistique, 22 % ;
- l'industrie, 19 % ;
- la construction, 18 %.

Ces chiffres correspondent aux domaines où les opportunités d'emploi sont les plus pressantes et où la formation joue un rôle clé.

Les retours sont positifs, tant de la part des centres que des visiteurs. Nous devons maintenant évaluer les modalités d'organisation de ces portes ouvertes et voir les moyens financiers et humains fournis par rapport aux retombées concrètes. En 2026, on étudiera évidemment la possibilité d'associer plus largement les entreprises et les partenaires sectoriels pour renforcer les opportunités de mise à l'emploi, en multipliant les démonstrations pratiques, tous secteurs confondus, et en élargissant le public cible afin d'inclure les jeunes en fin

de scolarité, les personnes en reconversion professionnelle et les personnes éloignées de l'emploi.

L'objectif est de faire de ces portes ouvertes un rendez-vous régulier et incontournable, certes dans l'agenda du FOREm, mais aussi et surtout de mesurer l'effet de ces différentes initiatives sur l'amélioration de notre taux d'emploi. Je le rappelle, quand on a 242 000 chercheurs d'emploi, que l'on fait des portes ouvertes à travers la Wallonie, on doit avoir comme ambition d'avoir davantage encore de personnes qui se mobilisent, qui se responsabilisent dans la recherche d'un emploi.

C'est aussi la clé de réussite pour obtenir nos objectifs par rapport à la remise à l'emploi. Il y a une responsabilisation des acteurs de formation. Il y a une responsabilisation d'abord des politiques pour prendre les bonnes et nécessaires réformes. N'oublions pas qu'il y a aussi une responsabilisation des chercheurs d'emploi. Pour certains, l'emploi ne tombe pas du ciel. Il y a des démarches aussi à effectuer et venir à une journée portes ouvertes du FOREm contribue aussi à ce type de démarche pour certains.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Lazon.

**Mme Geneviève Lazon** (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, vous confirmez quand même la pertinence de ce genre d'initiative, parce que l'immersion est toujours une expérience fort positive.

Je suis étonnée du taux de fréquentation assez faible. C'est même dommage par rapport à la qualité de l'initiative. On peut se poser la question du pourquoi : les modalités d'organisation peut-être, mais comme vous le dites aussi, susciter auprès des chercheurs d'emploi eux-mêmes de devoir s'informer. Il faudra probablement le revoir.

Pour remettre les gens à l'emploi, pour attirer, pour rebondir vers d'autres carrières, ce sont des initiatives qu'il faut continuer à faire perdurer, plus que jamais.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

### *Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** – Les questions orales de :

- M. Cloquet, sur « le soutien aux entreprises de biotech wallonnes dont Univercells » ;
- M. Cloquet, sur « le manque de budget pour les aides à l'investissement des PME » ;
- M. Cloquet, sur « les difficultés du secteur pharmaceutique » ;
- M. Cloquet, sur « la dépendance économique wallonne à la Chine » ;

- M. Fontaine, sur « l'inquiétude grandissante chez Lidl et la casse sociale dans le secteur de la grande distribution » ;
- Mme Dejardin, sur « les problèmes d'embauche dans le secteur de la construction » ;
- M. de Wasseige, sur « le retard de paiement des subsides à l'ASBL Hypothèse et le soutien aux filières *science, technology, engineering, arts, mathematics* (STEAM) » ;
- M. Crampont, sur « les difficultés dans la mise en place d'une stratégie contre la pénurie de bateliers » à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sont transformées en questions écrites.

### *Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** – La question orale de Mme Desalle à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la possible fermeture de la Maison de l'emploi (MDE) d'Erquennes » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Je remercie M. le Ministre et les membres de la Commission ainsi que le personnel qui nous a aidé à venir à bout de cette séance.

Nous nous donnons rendez-vous le 8 juillet pour la dernière séance de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 17 heures 16 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Veronica Cremasco, Ecolo  
Mme Valérie De Bue, MR  
Mme Dorothée De Rodder, PS  
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés  
Mme Sophie Fafchamps, Les Engagés  
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation  
Mme Anne Laffut, MR  
Mme Geneviève Lazon, Les Engagés  
Mme Bénédicte Linard, Ecolo  
M. Vincent Maillen, MR  
M. Freddy Mockel, Ecolo  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Éliane Tillieux, Présidente  
Mme Patricia Van Walle, PTB

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AMUREBA	amélioration de l'efficacité énergétique et promotion d'une utilisation plus rationnelle et plus durable de l'énergie (fusion des subventions AMURE et UREBA)
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AVED-IHK	Fusion de Arbeitgeberverband der Deutschsprachigen Gemeinschaft (Association patronale de la Communauté germanophone) et de Industrie- und Handelskammer (Chambre de commerce et d'industrie)
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BMW	Bayerische Motoren Werke (Manufacture bavaroise de moteurs)
CAMO	capacité de motorisation
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CEFORA	Centre de formation de la commission paritaire nationale auxiliaire pour employés
Cenaero	Centre de recherche appliquée en aéronautique
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CEPAG	Centre d'éducation populaire André Genot
CHU	centre hospitalier universitaire
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CODEF	Fédération multisectorielle d'employeurs du secteur associatif (Coordination et défense des services sociaux et culturels)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRM	Center for Research in Metallurgy (Centre de recherche en métallurgie) (ASBL)
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CSRD	Corporate Sustainability Reporting Directive (Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises)
DO	division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
ELAO	Efficient Language Assessment On-Line (évaluation linguistique efficace en ligne)
ESG	critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
ETS	Emission Trading Scheme (Système d'échange de quotas d'émission)
Febelfin	Fédération belge du secteur financier
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
GT	groupe de travail
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IBEFE	instance(s) bassin enseignement qualifiant, formation, emploi
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
LASEA	Laser Engineering Applications (Applications d'ingénierie laser)
MDE	maison(s) de l'emploi
NEET	not in education, employment or training (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
ONEM	Office national de l'emploi
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PIB	produit intérieur brut
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RH	ressources humaines

SAACE	structure(s) d'accompagnement à l'autocréation d'emploi
SABCA	Société anonyme belge de constructions aéronautiques
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SFMQ	Service francophone des métiers et des qualifications
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SMR	small modular reactors (petits réacteurs modulaires)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SONACA	Société nationale de construction aérospatiale
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UNIPSO	Union des entreprises à profit social - Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social (non marchand)
VDAB	Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding (Service flamand pour l'emploi et la formation professionnelle)